PLAN D'ACTION

pour la reconnaissance et la protection des collines Montérégiennes

AOÛT 2022

Communauté métropolitaine de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte 1
2. Historique du dossier 5
3. Le mandat 2021-2022 8
5. Plan d'action 11
Annexes 17
Annexe A : Coalition des Montérégiennes 17
Annexe B : Groupe de travail 18
Annexe C : Résultats aux sondages 23

1. MISE EN CONTEXTE

Le territoire du Grand Montréal comprend une gamme variée de paysages. Qu'ils soient ruraux, naturels ou urbains, ils contribuent à l'identité de la région et offrent des atouts, ambiances et expériences distincts et complémentaires. Ils ont en commun le fait de représenter un héritage patrimonial qui a façonné notre histoire. La présence du fleuve Saint-Laurent et la fertilité des sols, les forêts, les cours d'eau et les collines ont contribué à la construction de l'identité collective en étant des témoins historiques, culturels et environnementaux d'importance.

La région métropolitaine est constituée d'un mélange de points de vue marqués par des paysages champêtres et le centre-ville de Montréal. Des dix collines Montérégiennes représentées ici-bas, cinq d'entre elles sont situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), soit les collines d'Oka (le mont Bleu, la colline du Calvaire, la montagne du Radar, la colline Masson, la colline Saint-Sulpice, la colline de l'Est, la colline de la Grande Baie et la montagne Jumelle), le mont Royal, le mont Saint-Bruno, le mont Saint-Hilaire et, en partie, le mont Rougemont. Outre les frontières de la CMM, les monts Saint-Grégoire, Yamaska, Shefford, Brome et Mégantic font aussi partie de l'ensemble que forme les Montérégiennes.

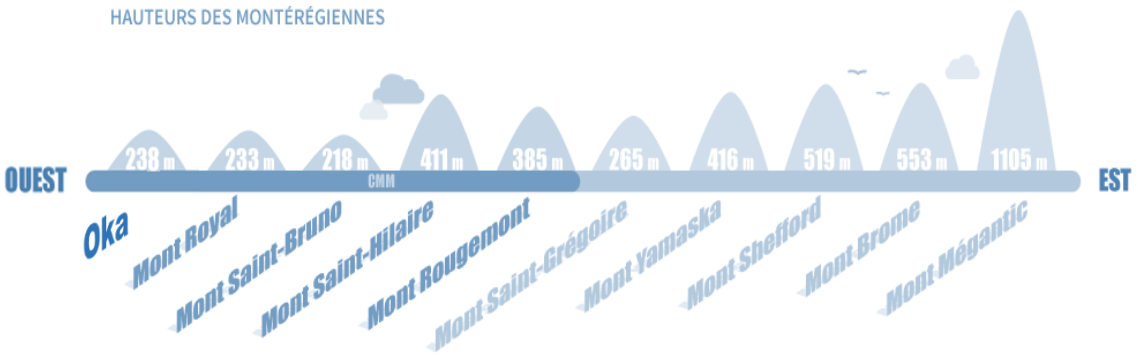

Les collines Montérégiennes se découpent nettement dans le paysage en étant visibles depuis plusieurs endroits et en servant de points de repère. Elles offrent aussi des panoramas magnifiques sur la plaine environnante à partir de leurs sommets et les vues sur les collines sont appréciées puisqu'un voyageur peut s'orienter en se situant par rapport à l'alignement de celles-ci et à leur forme spécifique. Le tracé des routes, l'emplacement des noyaux urbains et le cadre bâti ne sont par ailleurs pas fortuits; ils entretiennent un lien inextricable avec les collines Montérégiennes. Les collines sont des composantes paysagères qui témoignent de notre histoire sociale, économique et culturelle.

Outre leur contribution aux composantes paysagères, la valeur écologique des Montérégiennes est également appréciable. Près de 300 espèces fauniques trouvent refuge auprès de celles-ci. La flore est quant à elle composée de 500 à 800 espèces végétales et la datation des minéraux contenus dans les roches a permis d'établir l'âge des Montérégiennes à environ 125 millions d'années. La formation des Montérégiennes remonte au Crétacé (c'est-à-dire il y a plus de 120 millions d'années), mais elles figurent parmi les plus jeunes collines du Québec. La théorie dominante est que les collines Montérégiennes auraient été formées à partir de roches ignées intrusives dans la croûte terrestre. Des colonnes de magma seraient remontées vers la surface par des fractures dans des roches plus anciennes qui forment l'assise des Basses-Terres du Saint-Laurent et des Appalaches.

Les colonnes de magma se seraient cependant refroidies et solidifiées dans la croûte terrestre et n'auraient jamais atteint la surface. Par après, l'érosion par les glaciers a contribué à façonner les collines telles que nous les connaissons aujourd'hui. Le passage des glaciers a révélé les sommets et creusé les cavités qui comprennent aujourd'hui les lacs. Cet historique représente un héritage naturel à la fois précieux et fragile. (Diagnostique CRÉ Montérégie-Est, 2012.)

Ainsi, au fil du temps et en suivant la cadence de l'urbanisation, les Montérégiennes sont devenues des emblèmes régionaux. Chaque colline fait l'objet d'un intérêt particulier et la volonté manifeste de valorisation et de préservation émanant de la société civile et des divers paliers de gouvernance en témoigne. À ce sujet, le mont Royal est reconnu comme le symbole de la métropole et bénéficie d'une protection nationale avec le statut de site patrimonial. Des démarches ont aussi été entreprises par la société civile pour le faire reconnaître en l'inscrivant sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*). Une portion du mont Saint-Hilaire, la Réserve naturelle Gault, est aussi reconnue par le gouvernement provincial comme réserve naturelle en milieu privé et par l'UNESCO comme réserve de la biosphère. Le mont Mégantic, le mont Saint-Bruno et les collines d'Oka sont en partie occupés par un parc national administré par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Certaines collines pourraient aussi éventuellement faire partie du Plan montagne du gouvernement québécois récemment annoncé puisque l'Estrie, les Laurentides et la Montérégie font partie des régions visées. Celui-ci prévoit octroyer un financement pour faciliter l'offre touristique quatre saisons.

L'orientation 3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), « Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur », et l'objectif 3.3 qui en découle, « Protéger les paysages d'intérêt métropolitain », traduisent l'importance du paysage dans la définition des éléments identitaires de la grande région de Montréal et compte tenu des enjeux collectifs qui s'y rattachent, notamment en matière de qualité de vie et d'attractivité de la région métropolitaine, la CMM souhaite protéger ces paysages d'intérêt métropolitain. Les Montérégiennes sont identifiées explicitement au PMAD comme des composantes paysagères à protéger.

Plus spécifiquement, concernant le territoire qui est visé, l'ensemble de niveau 5 du Cadre écologique de référence du Québec a été retenu comme unité territoriale d'étude. Cette limite avait également été retenue dans le cadre d'autres mandats au sujet des collines Montérégiennes. Le cadre écologique de référence est établi par la méthodologie du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qui vise à définir des ensembles biologiques à divers niveaux de perception dans une optique de planification d'interventions pour la représentation de la diversité biologique du Québec.

La carte illustre la distribution spatiale des 10 collines Montérégiennes, soit les collines d'Oka, le mont Royal, le mont Saint-Bruno, le mont Saint-Hilaire, le mont Rougemont, le mont Yamaska, le mont Shefford, le mont Brome et le mont Mégantic. Les collines sont composées de :

- Forêts et friches : 76 %
- Milieux bâtis : 13 %
- Espaces agricoles : 10 %
- Étendues d'eau : 1 %
- Terres privées : 70%
- Espaces protégés : 64%

Sur le plan social, chaque colline représente un élément identitaire, culturel et paysager marquant. Chaque colline est un témoin historique et un repère dans le paysage qui forme l'identité de plusieurs municipalités qui les entourent. Sur le plan écologique, les Montérégiennes sont des réservoirs de biodiversité et des maillons d'importance dans un système plus large. Sur le plan économique, diverses activités entretenant un lien avec les collines s'y déroulent, notamment avec un objectif pécuniaire.

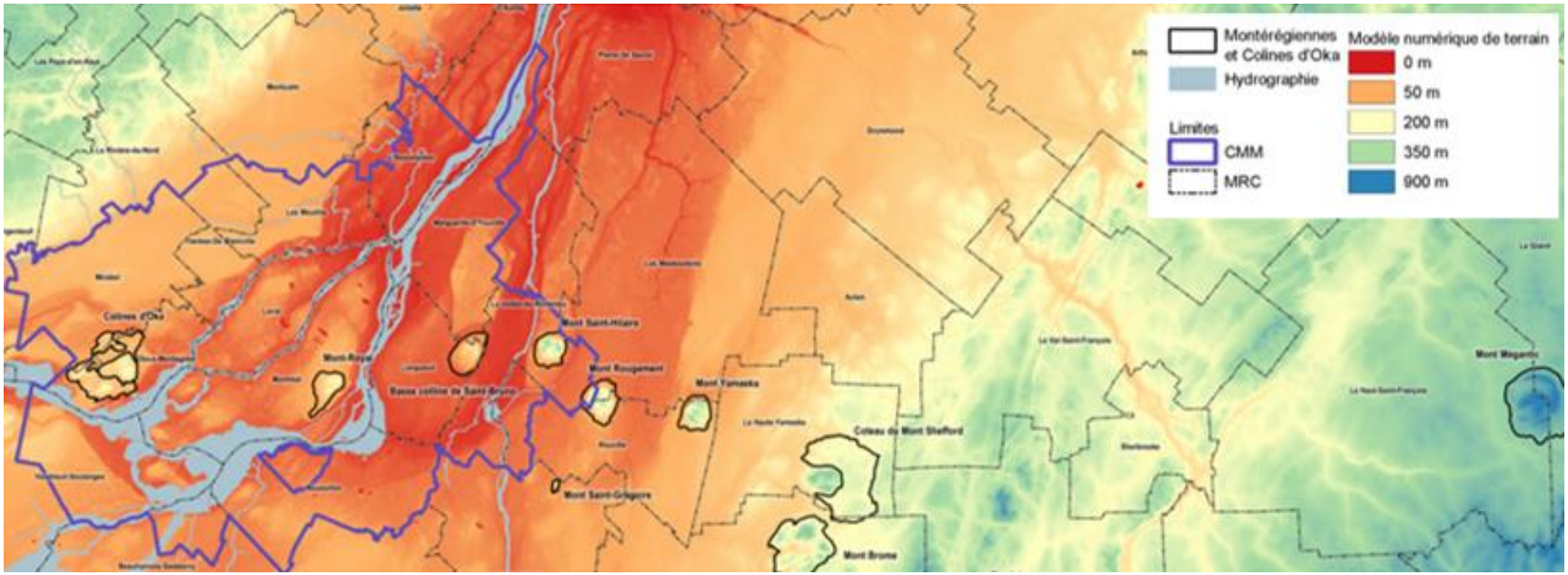

TERMINOLOGIE

Les définitions ici-bas sont inspirées de deux principaux ouvrages réalisés en contexte québécois, soit le Vocabulaire du développement durable publié en 2011 par l'Office québécois de la langue française (OQLF) à la suite de l'adoption de la *Loi sur le développement durable* et la Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ parue en 2013 dans la revue *Le Naturaliste canadien*. Lorsque les démarches relatives aux Montérégiennes ont été entamées, cet effort de clarification n'avait pas encore été réalisé; cette contribution peut servir à mieux identifier les objectifs poursuivis et les interventions à préconiser. Ces définitions permettent aussi d'éviter les ambiguïtés émanant des connaissances, des expériences et des valeurs individuelles qui peuvent mener à des significations terminologiques différentes.

Conservation : terme général comprenant différents types d'interventions ayant comme finalité la préservation, le rétablissement ou le maintien de spécificités naturelles. La conservation comprend la protection, la restauration et l'utilisation durable des ressources.

Intégrité écologique : écosystème dans un état inaltéré.

Mise en valeur : utilisation d'un espace naturel qui passe par des activités économiques, récréatives, éducatives, spirituelles ou culturelles.

Préservation : protection à long terme dans une optique de développement durable en contexte de rareté des ressources naturelles.

Protection : moyens pouvant être déployés pour maintenir un état, voire prévenir les effets de différentes pressions. Le zonage peut être un exemple de protection efficace à l'échelle de la ville; l'obtention de statuts légaux ou l'éducation sont aussi des outils de protection.

Réhabilitation : retour à des caractéristiques écologiques minimales d'un site complètement altéré.

Restauration : actions visant le rétablissement d'un écosystème dégradé. Il peut s'agir d'aider à la régénération ou au rétablissement d'une certaine population, par exemple.

Utilisation durable : usage qui tient compte des variables économiques, sociales et environnementales sans préjudice notable aux écosystèmes et sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

Depuis 2003, pour protéger les collines et amoindrir les pressions, des outils ont été déployés et des discussions ont été entamées pour permettre aux différents paliers de gouvernance, à la société civile et aux scientifiques de s'exprimer par rapport à l'avenir des collines. La ligne du temps illustre ces principales interventions.

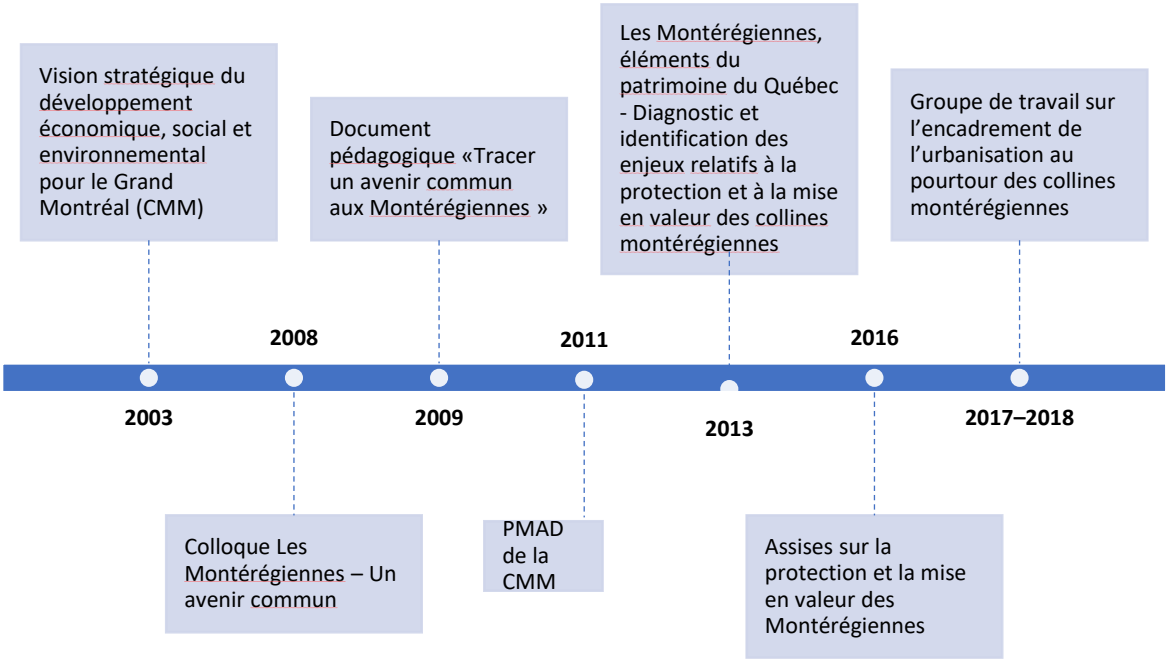

Récapitulatif de ces événements et de leurs apports respectifs :

2003 : La Vision 2025 - Cap sur le monde de la CMM donne le ton :

- Une communauté attractive dont l'environnement est protégé et accessible ;
- Une communauté attractive dont le cadre de vie exceptionnel est mis en valeur par un aménagement de qualité ;
- Une communauté responsable qui a à cœur les préoccupations de ses citoyens.

2008 : Le colloque Les Montérégiennes – Un avenir commun reconnaît qu'il y a un besoin de connaissance, de sensibilisation et de protection avec sa Déclaration commune:

1. Les Montérégiennes constituent un patrimoine collectif naturel et culturel qu'il est nécessaire de protéger;
2. La connaissance des Montérégiennes doit être enrichie et faire l'objet de diffusion et de sensibilisation;

3. La protection et la mise en valeur des Montérégiennes doivent devenir centrales chez les instances institutionnelles ;
4. Les règles de protection et de mise en valeur des Montérégiennes doivent s'inscrire dans une vision commune partagée.

Une vision commune y est aussi adoptée : En 2025, la population est sensibilisée à l'importance de protéger les Montérégiennes et reconnaît la valeur identitaire de ce patrimoine collectif. L'ensemble des Montérégiennes est protégé et mis en valeur par un aménagement intégré du territoire réalisé dans le respect du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager. […] Les acteurs politiques et socio-économiques partagent une vision commune de la protection et de la mise en valeur des Montérégiennes dans le respect des spécificités de chacune des collines.

2009 : Document pédagogique « Tracer un avenir commun aux Montérégiennes » est produit et destiné au premier cycle du secondaire comme outil de sensibilisation.

2011 : Le PMAD entre en vigueur et la protection s'opère avec l'orientation 3 « Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur », plus spécifiquement avec l'objectif 3.3 qui en découle : « Protéger les paysages d'intérêt métropolitain ». Le PMAD considère l'importance du paysage dans la définition des éléments identitaires de la grande région de Montréal compte tenu des enjeux collectifs qui s'y rattachent, entre autres en matière de qualité de vie et d'attractivité de la région métropolitaine

2013 : Les Montérégiennes, éléments du patrimoine du Québec - Diagnostic et identification des enjeux relatifs à la protection et à la mise en valeur des collines montérégiennes. Ce document est axé sur la description et l'accroissement des connaissances par rapport aux collines Montérégiennes. Il comprend leur historique, les grands enjeux auxquelles elles font face, puis il quantifie l'intensité des pressions qu'elles subissent comme suit :

Légende

★ **Très élevée**	La pression détruit ou élimine des enjeux justifiant la protection ou la mise en valeur.
■ **Élevée**	La pression dégrade des enjeux justifiant la protection ou la mise en valeur.
⬡ **Modérée**	La pression dégrade de façon modérée des enjeux justifiant la protection ou la mise en valeur.
● **Faible**	La pression n'affecte que légèrement des enjeux justifiant la protection ou la mise en valeur.
△ **Nulle**	Pression non présente sur cette colline

Pressions	Mont Royal	Mont Saint-Bruno	Mont Saint-Hilaire	Mont Rougemont	Mont Saint-Grégoire	Mont Yamaska	Mont Shefford	Mont Brome	Mont Mégantic	Ensemble des Montérégiennes
1. Développement résidentiel, commercial et touristique	⬡	★	■	⬡	●	⬡	★	★	⬡	★
2. Agriculture et acériculture	△	●	⬡	●	●	●	●	●	●	●
3. Production d'énergie et extraction (carrières, gaz, éoliennes)	△	■	■	■	●	■	⬡	●	●	■
4. Corridors de transport et services (routes et lignes de services)	■	■	⬡	⬡	●	●	■	■	⬡	■
5. Utilisation des ressources biologiques (chasse, cueillette, récolte de bois, etc.)	●	●	⬡	⬡	⬡	⬡	⬡	⬡	●	⬡
6. Activités récréatives non harmonisées avec le milieu	■	■	■	⬡	●	⬡	●	■	●	■
7. Modification des systèmes naturels (feux, barrages, etc.)	●	⬡	■	●	●	●	⬡	●	●	⬡
8. Espèces envahissantes (espèces exotiques et indigènes problématiques)	■	■	■	⬡	●	⬡	⬡	●	●	■
9. Pollution (atmosphérique, hydrologique, sonore, etc.)	⬡	⬡	⬡	●	●	●	⬡	●	●	⬡
10. Événements géologiques (glissement de terrain, avalanches, séismes)	●	●	⬡	△	●	△	●	●	△	●
11. Changements climatiques	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
12. Conversion des usages fonciers (tout changement d'administration, de zonage ou d'occupation du sol)	■	■	■	■	△	●	●	●	△	■
13. Considérations administratives (divergence de visions et d'application réglementaire)	★	★	⬡	■	●	■	●	⬡	●	★

2016 : Assises sur la protection et la mise en valeur des Montérégiennes où les enjeux qui étaient déjà identifiés au diagnostic ont été discutés et approfondis dans une perspective plus interventionniste :

Enjeu 1 : Les paysages patrimoniaux et identitaires
- 1.1 Développement d'une image de marque
- 1.2 Un projet de découverte pour chaque colline

Enjeu 2 : Les milieux naturels, les corridors écologiques et les services écosystémiques
- 2.1 Accompagnement de propriétaires voulant s'engager pour la conservation
- 2.2 Valorisation des biens et services écosystémiques
- 2.3 Gestion et surveillance des espaces protégés

Enjeu 3 : Les activités de mise en valeur
- 3.1 Plan de mise en valeur pour chaque colline et pour l'ensemble

Enjeu 4 : Le patrimoine naturel, culturel, historique et bâti
- 4.1 Inventaire et la protection des paysages pour chacune des collines

Par la suite, certaines résolutions locales pour la protection des collines ont été adoptées en 2017 et des consultations locales ont eu lieu entre 2017 et 2018.

2017-2018 : Groupe de travail sur l'encadrement de l'urbanisation au pourtour des collines Montérégiennes de la CMM avec trois mesures principales :

1. Intégrer aux outils d'aménagement et d'urbanisme des mesures relatives à l'encadrement de l'urbanisation aux pourtours des Montérégiennes;
2. Lancer une démarche pour obtenir le statut de paysage humanisé;
3. Acquérir les espaces d'intérêts situés au pourtour des Montérégiennes.

Ainsi, différents travaux visant la caractérisation, la concertation et la sensibilisation ont été réalisés. La volonté de mobilisation en vue de la protection des Montérégiennes est indéniable. Différentes instances publiques, représentants de la société civile et groupes environnementaux sont engagés dans les réflexions et les discussions.

3. LE MANDAT 2021-2022

La résolution CC21-033 du conseil de la CMM du 12 août 2021 confiait au directeur général la responsabilité de créer le groupe de travail concernant la reconnaissance et la protection des collines Montérégiennes pour proposer un plan d'action.

Le groupe de travail a été composé d'élus (municipalités et MRC), d'officiers municipaux et de représentants d'organismes locaux œuvrant pour la conservation. Soixante-quatre personnes ont été conviées à participer aux travaux du groupe de travail et plus du quart (dix-huit) étaient des représentants de la société civile faisant partie de la coalition des Montérégiennes (voir annexes A et B).

Trois séances ont permis de discuter de l'historique du dossier, de l'approche, de la vision et des actions à mener. Aussi, afin d'encourager la participation dans le cadre de ses divers projets et processus décisionnels.

La CMM a lancé une plateforme en ligne et l'a déployée dans le cadre du mandat. Accessible via le site Web de la CMM, la plateforme servira autant pour la tenue de sondages et d'enquêtes que pour des consultations publiques, qu'elles soient ouvertes à tous ou ciblées. Se voulant un outil d'échange facile et rapide, elle permettra à tous les individus, groupes de citoyens, organismes et élus du Grand Montréal d'exprimer leur opinion sur divers sujets et de transmettre leurs commentaires et suggestions en vue de la bonification des projets métropolitains soumis en consultation.

Ainsi, une consultation du groupe de travail a eu lieu en ligne avec un projet de plan d'action et un sondage soumis via la plateforme consultative. Parallèlement, une consultation citoyenne a ensuite été déployée à l'aide d'un sondage sur la même plateforme. Les commentaires et les résultats aux sondages ont été recueillis pour bonifier le plan d'action. Il y a eu 11 répondants du groupe de travail et 116 répondants de la société civile.

Plus spécifiquement, en utilisant sa nouvelle plateforme participative, la CMM a invité les membres du groupe de travail et les citoyens à lui faire part de leurs points de vue concernant différents aspects touchant aux Montérégiennes. Les personnes du public souhaitant participer ont été

invitées à se rendre à l'adresse participer.cmm.qc.ca et à se créer un compte, puis à répondre au sondage prévu à cet effet. Les partenaires municipaux ont aussi été invités à faire circuler cette invitation dans leurs réseaux avec du matériel promotionnel fourni par la CMM (ici-bas).

La consultation du groupe de travail a pour sa part eu lieu sur la plateforme du 25 avril au 27 mai avec l'interface privée affichée ci-contre. Celle-ci était seulement disponible au groupe de travail, sur invitation.

Parallèlement, la consultation citoyenne a ensuite été déployée sur la plateforme du 13 au 27 mai à l'aide d'un sondage pour mieux cibler les habitudes de fréquentation, les enjeux et la vision des citoyens. Cette consultation s'est tenue en mode ouvert; tous pouvaient s'y inscrire. (Les résultats aux sondages sont disponibles dans leur intégralité à l'annexe C.)

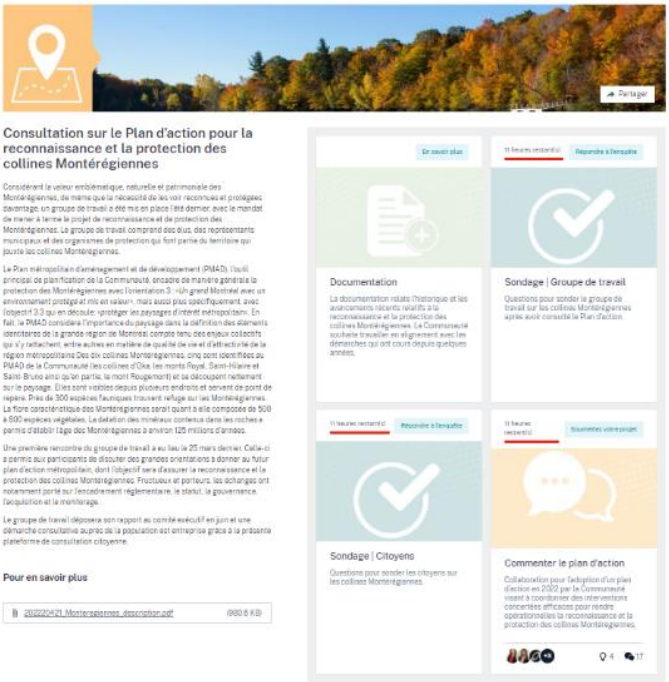

Les résultats de la consultation des membres du groupe de travail ont mis en évidence la volonté des organismes de la coalition de s'impliquer, rappellent l'importance d'éviter l'uniformisation et d'axer sur le partage d'expérience, réitèrent le besoin de concertation entre les acteurs, puis mentionnent, entre autres, que pour l'intégrité des milieux naturels, la connectivité est la clé. Les actions d'éducation sont par ailleurs ressorties et, selon les commentaires reçus, celles-ci devraient être menées avec le grand public et faire partie d'un plan de communication. Plus spécifiquement, le sondage a permis de savoir que les deux actions prioritaires seraient d'adopter un plan directeur pour chaque colline (54,5%) et d'adapter les outils de planification et de réglementation pour agir sur le paysage et la densité (27,3%). Par ailleurs, 75% des répondants jugeaient le niveau des interventions proposé dans la première mouture du plan adéquat.

Le sondage adressé au public a eu des répondants fréquentant les 10 collines et il a été possible d'y confirmer l'accroissement de l'achalandage sur les collines depuis la pandémie de COVID-19. Les répondants ont signifié que les collines représentent surtout des milieux naturels d'intérêts (89,7%) et des paysages uniques (67,2%). Aussi, ils ont affirmé majoritairement que les collines étaient moyennement protégées et une question ouverte permettait d'indiquer des exemples de mesures souhaitées. Ceux-ci ont évoqué la limitation/coordination du développement, la sensibilisation/éducation, le besoin de créer des liens écologiques et d'éviter les sentiers clandestins, la limitation de l'achalandage, l'obtention de statuts, le zonage de conservation, l'amélioration des déplacements en transport en commun ou actifs, le besoin financement (et d'outils), et la nécessité de faire cesser certaines activités d'extraction. Concernant la vision face aux futurs développements immobiliers, 72,4% ont mentionné souhaiter une protection intégrale. Pour les usages, 50,9% ont relaté souhaiter restreindre les usages autorisés, tandis que 48,3% ont dit souhaiter des usages à faible impact. Dans le même ordre d'idées, la plus grande préoccupation retenue face aux Montérégiennes est le maintien de la biodiversité, puis la connectivité entre les milieux naturels. Pour se faire, les actions jugées prioritaires par les répondants sont d'adapter la réglementation aux besoins de protection (64,7%), puis la nécessité d'élaborer un plan directeur pour chaque colline (40,5%). Ultimement, les citoyens pouvaient laisser des commentaires généraux et ceux-ci en ont profité pour ajouter que les espèces envahissantes nécessitent des interventions immédiates, que la pollution sonore est bien présente par endroits, qu'améliorer/baliser les accès permettrait de protéger efficacement les milieux sensibles, qu'une reconnaissance gouvernementale permettrait un meilleur soutien et diffusion et que les développements aux piémonts devraient être limités et stratégiques.

5. PLAN D'ACTION

Quinze actions divisées en quatre mesures ont été retenues par le groupe de travail pour le plan d'action triennal. Elles visent ultimement l'amélioration de la reconnaissance et de la protection des collines Montérégiennes.

La vision qui a teinté les interventions est de conserver les paysages emblématiques composés par les collines Montérégiennes, de même que les particularités de chaque colline, afin qu'elles soient reconnues par les parties prenantes de la planification et la société civile pour leur valeur paysagère, naturelle, historique et culturelle. La mobilisation qui s'en suit devrait être accompagnée de mécanismes adaptés dans l'optique d'assurer leur protection.

Différents enjeux ont aussi été considérés pour l'élaboration du plan d'action, soit la croissance des développements limitrophes, l'utilisation des ressources biologiques, la modification des systèmes naturels, la présence croissante d'espèces envahissantes, l'accentuation des effets des changements climatiques, l'adéquation des outils de planification, l'harmonisation de la planification et de l'utilisation des outils, la sensibilité face à la fragilité et aux enjeux des collines, etc.

Les pages suivantes comprennent le plan d'action et un résumé sous forme de diagramme offre un aperçu de la chronologie des interventions projetées en page 16.

Le budget total pour la réalisation du plan d'action est estimé à environ 580 000 $. La Coalition des Montérégiennes a obtenu un financement à hauteur de 380 870 $ pour réaliser les plans de conservation et le diagnostic. Une étude serait également requise pour l'action 2.2. Les autres actions prévues pourraient être réalisées dans le cadre des activités courantes des différentes organisations participantes.

Mesure 1 : Adapter et harmoniser les outils d'aménagement		
Contexte : La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit un partage des compétences en aménagement entre le gouvernement du Québec qui émet les orientations gouvernementales, la CMM qui encadre le développement métropolitain, les municipalités régionales de comté qui régissent le développement régional et les municipalités qui agissent localement. Une obligation de conformité est induite par la loi entre les différents paliers, mais il existe des disparités dans l'utilisation des outils d'urbanisme et l'application des dispositions d'une région ou d'une municipalité à l'autre. Ceci engendre une hétérogénéité de la protection des collines Montérégiennes. L'harmonisation des outils de planification dans l'optique de la protection des collines Montérégiennes permettrait d'appliquer une approche convergente sur l'ensemble du territoire et augmenterait leur niveau de protection. Cette mesure vise le partage d'expériences et d'expertises, l'identification de problèmes communs et l'échange sur les bonnes pratiques.		
Moyens : Les outils de planification (Plan métropolitain d'aménagement et développement, schémas d'aménagement, plans d'urbanisme) et de réglementation (zonage, lotissement, RCI, PPCMOI, PAE, PIIA etc.) peuvent encadrer rigoureusement le développement sur le territoire et offrir une meilleure protection aux collines Montérégiennes. En complément, la préparation de guides illustrant les bonnes pratiques améliore les connaissances et permet des interventions plus adéquates.		
Action	**Responsable(s)**	**Échéance**
1.1 Regrouper et diffuser les bonnes pratiques de planification et de réglementation en termes de mise en valeur du paysage, densité, connectivité pouvant être applicables dans le contexte des Montérégiennes	CMM (déploiement plateforme et contribution), Coalition, MRC et municipalités (contribution par le partage d'expérience et connaissances)	Été 2022 à fin du projet
1.2 Identifier les Montérégiennes et leurs pourtours comme des secteurs comportant des caractéristiques particulières dans une optique de protection et de mise en valeur du paysage (PMAD, SAD, PU)	CMM, MRC, municipalités	En continu dès automne 2023
1.3 Adapter les outils de planification et de réglementation pour agir sur le paysage et la densité afin de protéger et mettre en valeur les Montérégiennes: • Que le PMAD bonifie la reconnaissance et la protection des paysages associés aux Montérégiennes	CMM, MRC, municipalités	En continu dès automne 2023

• Que les schémas d'aménagement identifient des secteurs et vues d'intérêt, puis y rendent obligatoire l'élaboration d'outils planifications (PU, PPU) et de réglementation (Zonage, PIIA, PAE, PPCMOI, etc.)		
• Que les plans d'urbanisme assujettissent tout développement ou redéveloppement au sein des secteurs comportant des caractéristiques particulières à une planification (PU, PPU) et réglementation (Zonage, PIIA, PAE, PPCMOI, etc.)		

Mesure 2 : Instaurer et pérenniser la reconnaissance et la protection des collines		
Contexte : La protection des collines Montérégiennes par les outils d'urbanisme ou l'engagement des propriétaires peut s'avérer volatile puisque le niveau de protection évolue au gré de l'intérêt des acteurs. Pérenniser la reconnaissance et la protection des collines signifie d'officialiser un niveau de protection et de reconnaissance minimal qui ne pourrait pas être révoqué et qui agirait comme vitrine sur celles-ci.		
Moyens : L'approfondissement des connaissances associées à la notion de paysage emblématique et l'obtention d'un statut supralocal sont des moyens qui peuvent être déployés pour faciliter la pérennisation de la reconnaissance et de la protection des collines. Cette approche pourrait engager les acteurs de toutes les échelles dans le processus.		
Action	**Responsable(s)**	**Échéance**
2.1 Mettre sur pied un comité pour définir le ou les statut(s) approprié(s) à obtenir et amorcer les démarches	CMM (mise en place du comité), Municipalités, MRC, Coalition (participation aux démarches)	Été 2022 à 2024
2.2 Réaliser une étude sur le patrimoine collectif et les valeurs associées aux collines Montérégiennes	Municipalités, MRC et CMM	Printemps 2023-automne 2023

Mesure 3 : Assurer une meilleure protection des espaces d'intérêt		
Contexte : Face aux pressions grandissantes, la protection des espaces d'intérêt revêt une importance particulière. Les mécanismes pouvant soutenir la protection des espaces d'intérêt pourraient être davantage optimaux ou être mieux utilisés. Cette mesure vise à améliorer et diversifier ces mécanismes de soutien pouvant être déployés.		
Moyens : La facilitation des acquisitions se faisant dans une optique de protection et la bonification de programmes de financement rendrait la protection plus accessible.		
Action	**Responsable(s)**	**Échéance**
3.1 Demander au gouvernement les outils de financement et législatifs nécessaires à la protection des Montérégiennes : • Modifier la *Loi sur l'expropriation* afin de permettre d'exproprier à la valeur marchande des terrains jugés d'intérêt public; • Que soit élargi le droit de préemption ; • Qu'un programme similaire à la TVB soit rendu disponible à l'extérieur de la CMM.	CMM, MRC et municipalités	Été-automne 2022
3.2 Mettre à jour l'état des pressions subies par les collines Montérégiennes du diagnostic de 2012 et faire un bilan de l'évolution de leur intensité par rapport à la capacité de support des milieux	Coalition des Montérégiennes (collaboration de CMM, MRC, municipalités)	Été 2022 à hiver 2023
3.3 Maintenir le financement pour l'acquisition de terrains aux pourtours des Montérégiennes et faire la promotion du programme de la TVB	CMM (informations sur le programme), municipalités, Coalition des Montérégiennes (demandes)	En continu
3.4 Partager et déployer des approches innovantes de surveillance des espaces protégés pour assurer leur protection	MRC, municipalités, Coalition des Montérégiennes	Été 2022 à fin du projet
3.5 Accompagner les propriétaires voulant s'engager dans la conservation volontaire	Municipalités, Coalition des Montérégiennes	En continu

Mesure 4 : Développer un sentiment de fierté et mobiliser les parties prenantes

Contexte : Favoriser l'attachement et le sentiment d'appartenance envers les collines permet de générer un sentiment de fierté qui peut mener à la mobilisation ascendante des parties prenantes. Le fait que la société civile et les acteurs associés à l'aménagement du territoire soient informés et s'approprient les collines améliore leur protection puisqu'ils deviennent plus sensibles et peuvent par la suite déployer diverses interventions.

Moyens : Pour favoriser cette appropriation et cet engagement, il convient d'améliorer la connaissance au sujet des collines Montérégiennes, puis, dans un second temps, d'améliorer la diffusion de l'information.

Action	Responsable(s)	Échéance
4.1 Agir de façon concertée pour informer les candidats aux élections provinciales de 2022	CMM, MRC, municipalités, Coalition des Montérégiennes	Été-automne 2022
4.2 Mettre à jour le diagnostic de 2012 pour mieux cibler les priorités	Coalition des Montérégiennes en collaboration avec les MRC et municipalités	Été 2022 à hiver 2023
4.3 Collaborer pour élaborer un plan de conservation pour chaque colline et l'ensemble des Montérégiennes	Coalition des Montérégiennes en collaboration avec les MRC et municipalités	Été 2022 à hiver 2023
4.4 Élaborer un plan de communication pour les collines Montérégiennes	CMM (élaboration), MRC, municipalités, Coalition des Montérégiennes (collaboration et promotion)	Automne 2023
4.5 Améliorer la formation dans les écoles face aux enjeux contemporains associés aux collines	CMM, MRC, municipalités, Coalition des Montérégiennes	Automne 2023

Plan d'action pour la reconnaissance et la protection des collines Montérégiennes

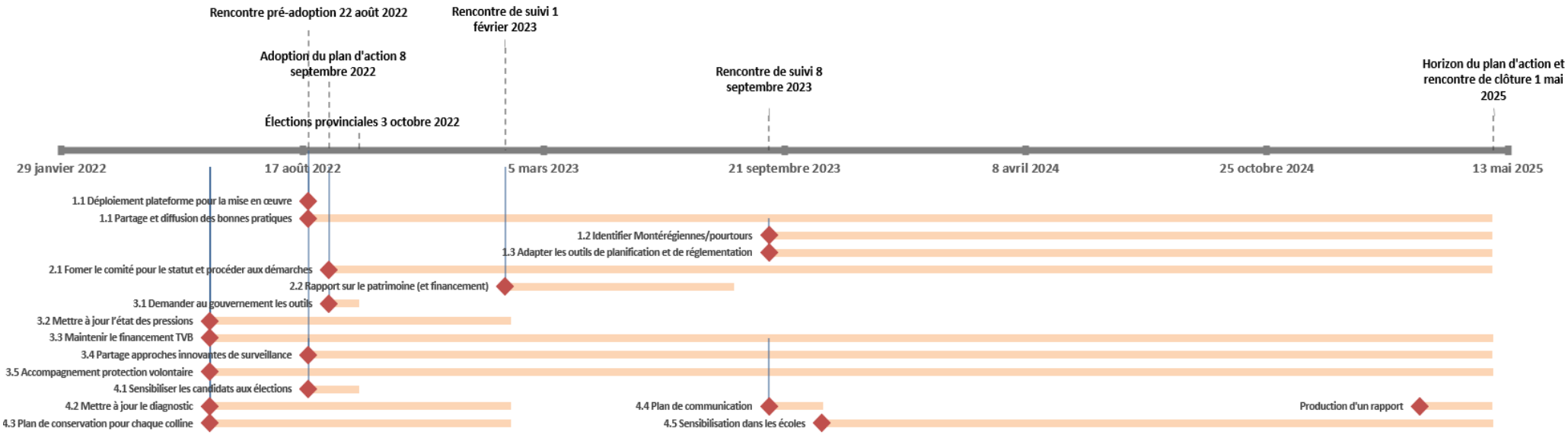

ANNEXES

ANNEXE A : COALITION DES MONTÉRÉGIENNES

Sylvie Guilbault, coordonnatrice

Oka
Marie-Lyne Després-Einspenner, directrice générale, Éco-corridors laurentiens
Marilou Deschênes, coordonnatrice des programmes et du financement, Éco-corridors laurentiens

Mont Royal
Maryline Charbonneau, directrice Affaires publiques, Les amis de la montagne

Mont Saint-Bruno
Bryan Osborne, vice-président, Fondation du Mont-Saint-Bruno
Tanya Handa, présidente, Fondation du Mont-Saint-Bruno
Pascal Bigras, directeur général, Nature-Action Québec

Mont Saint-Hilaire
Éric Malka, directeur général, Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire
Ludyvine Millien, responsable de la protection des milieux naturels et de la biodiversité

Mont Saint-Grégoire
Renée Gagnon, directrice générale, CIME Haut-Richelieu

Mont Rougemont
Chrystiane Collette, présidente, Association du mont Rougemont
Pierre Pontbriand, coordonnateur, Association du mont Rougemont
Julien Poisson, directeur de programmes, Conservation de la nature Canada

Monts Yamaska
Denis Mercier, directeur général, Fondation SÉTHY
Pascal Bigras, directeur général de Nature-Action Québec

Mont Shefford
Eve Bélanger, coordinatrice des partenariats, Corridor appalachien
Denise Papineau, Conservation Espace Nature Shefford

Mont Brome
Mélanie Rheault, vice-présidente, Société de conservation du Mont Brome
Eve Bélanger, coordinatrice des partenariats, Corridor appalachien

Mont Mégantic
Stéphane Tanguay, directeur, Nature Cantons-de-l'Est

ANNEXE B : GROUPE DE TRAVAIL

Montérégienne(s)	CMM/Agglo./ MRC	Municipalité(s)	Participant(s)
Mont Rougemont, mont Saint-Hilaire, mont Saint-Bruno, mont Royal, collines d'Oka	CMM	-	Suzy Peate, coordonnatrice exécutive, CMM François St-Germain, chef d'équipe aménagement du territoire, CMM Laurence Madore-Belhumeur, conseillère en recherche, CMM
Mont Rougemont et mont Saint-Hilaire	La Vallée-du-Richelieu	Saint-Jean-Baptiste	Marilyn Nadeau, mairesse
Mont Saint-Hilaire		Mont-Saint-Hilaire MRC de La Vallée-du-Richelieu	Marc-André Guertin, maire Evelyne D'Avignon, directrice générale
Mont Saint-Bruno		Saint-Basile-le-Grand	Yves Lessard, maire
	Marguerite-D'Youville	MRC Marguerite-D'Youville Sainte-Julie	Sylvain Berthiaume, directeur général Mario Lemay, maire
	Longueuil	Saint-Bruno-de-Montarville Longueuil	Ludovic Grisé Farand, maire Tanguay, Vincent, directeur général Céline St-Cyr, conseillère en urbanisme
Mont Royal	Montréal	Westmount Montréal (agglo et Ville)	Christina M. Smith, mairesse Marie Plourde, conseillère arr. Plateau-Mont-Royal Chloé Hutchison, mairesse d'Hudson
Collines d'Oka		Oka	Pascal Quevillon, maire

	Deux-Montagnes	Saint-Eustache Saint-Joseph-du-Lac MRC de Deux-Montagnes	Pierre Charron, maire Benoit Proulx, maire Jean-Louis Blanchette, directeur général
	Mirabel	Ville de Mirabel MRC Mirabel	Patrick Charbonneau, maire Mario Boily, directeur général
Mont Rougemont et mont Yamaska	Rouville	Rougemont Saint-Paul-d'Abbotsford MRC Rouville	Guy Adam, maire Robert Vyncke, maire Anne-Marie Dion, directrice générale
Mont Rougemont	Les Maskoutains	Saint-Damase Sainte-Pie MRC Les Maskoutains	Alain Robert, maire Johanne Beauregard, directrice Mario St-Pierre, maire André Charron, directeur général
Mont Saint-Grégoire	Le Haut-Richelieu	Mont-Saint-Grégoire MRC du Haut-Richelieu	Suzanne Boulais, mairesse Joane Saulnier, directrice générale Cynthia Gagnon, urbaniste
Mont Shefford	La Haute-Yamaska	Shefford Warden Waterloo Saint-Joachim-de-Shefford	Éric Chagnon, maire Philip Tétrault, maire Jean-Marie Lachapelle, maire René Beauregard, maire

		Roxton Pond MRC La Haute-Yamaska	Pierre Fontaine, maire Johanne Gaouette, directrice générale
Mont Brome et Shefford	Brome-Missisquoi	Lac-Brome Bromont Brigham MRC Brome-Missisquoi	Richard Burcombe, maire Claire Mailhot, conseillère municipale Steven Neil, maire Robert Desmarais, directeur général Valérie-Anne Bachand, coordonnatrice à la gestion durable du territoire
Mont Mégantic	Le Haut-Saint-François	Hampden La Patrie MRC Le Haut-Saint-François	Bertrand Prévost, maire Johanne Delage, mairesse Dominic Provost, directeur général
	Du Granit	Val-Racine Notre-Dame-des-Bois MRC du Granit	Pierre Brosseau, maire Dominic Boucher-Paquette, maire Sonia Cloutier, directrice générale
Coalition des Montérégiennes (Association du mont Rougemont, Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire, CIME Haut-Richelieu, Conservation de la nature Canada,	-	-	Coalition des Montérégiennes Sylvie Guilbault, coordonnatrice <u>Oka</u> Marie-Lyne Després-Einspenner, directrice générale, Éco-corridors laurentiens Marilou Deschênes, coordonnatrice des programmes et du

Fondation du Mont-Saint-Bruno, Les amis de la montagne, Nature Cantons-de-l'Est, Nature-Action Québec, Société de conservation du Mont Brome)			financement, Éco-corridors laurentiens <u>Mont Royal</u> Maryline Charbonneau, directrice Affaires publiques, Les amis de la montagne <u>Mont Saint-Bruno</u> Bryan Osborne, vice-président, Fondation du Mont-Saint-Bruno Tanya Handa, présidente, Fondation du Mont-Saint-Bruno Pascal Bigras, directeur général de Nature-Action Québec <u>Mont Saint-Hilaire</u> Éric Malka, directeur général, Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire Ludyvine Millien, responsable de la protection des milieux naturels et de la biodiversité <u>Mont Saint-Grégoire</u> Renée Gagnon, directrice générale, CIME Haut-Richelieu <u>Mont Rougemont</u> Chrystiane Collette, présidente, Association du mont Rougemont Pierre Pontbriand, coordonnateur, Association du mont Rougemont Julien Poisson, directeur de programmes, Conservation de la nature Canada <u>Mont Yamaska</u> Denis Mercier, directeur général, Fondation SÉTHY Pascal Bigras, directeur général de Nature-Action Québec

			Mont Shefford Eve Bélanger, coordinatrice des partenariats, Corridor appalachien Denise Papineau, Conservation Espace Nature Shefford Mont Brome Mélanie Rheault, vice-présidente, Société de conservation du mont Brome Eve Bélanger, coordinatrice des partenariats, Corridor appalachien Mont Mégantic Stéphane Tanguay, directeur, Nature Cantons-de-l'Est

ANNEXE C : RÉSULTATS AUX SONDAGES

Résultats du sondage du groupe de travail

Population sondée	Nombre de répondants	Type d'étude	Durée	Dates du sondage	Langue
Membres du groupe de travail	11	Sondage en ligne	5 minutes	25 avril au 27 mai	Français

Quelles sont les 2 actions prioritaires selon vous?

11 sur 11 personnes ont répondu à cette question

4.1 Adopter un plan directeur pour chaque colline	6 rép..	54.5%
1.4 Adapter les outils de planification et de réglementation pour agir sur le paysage et la densité	3 rép..	27.3%
3.1 Bonifier les critères pour le financement TVB	3 rép..	27.3%
3.2 Obtenir du gouvernement les outils de financement nécessaires	3 rép..	27.3%
1.3 Identifier au PMAD les Montérégiennes et leurs pourtours	2 rép..	18.2%
3.5 Accompagner les propriétaires pour la protection	2 rép..	18.2%
1.1 Élaborer un guide d'application : protection et mise en valeur des paysages	1 rép..	9.1%
3.3 Identifier et suivre des indicateurs en lien avec les pressions	1 rép..	9.1%
Je considère qu'elles sont d'importance égale	1 rép..	9.1%

Quelles sont les 2 actions les moins pertinentes selon vous?

11 sur 11 personnes ont répondu à cette question

1.2 Élaborer un guide d'application : densité	5 rép..	45.5%
Je considère qu'elles sont toutes pertinentes	4 rép..	36.4%
4.3 Mettre à jour le diagnostic de 2012 pour mieux cibler les priorités de protection	3 rép..	27.3%
1.1 Élaborer un guide d'application : protection et mise en valeur des paysages	2 rép..	18.2%
1.3 Identifier au PMAD les Montérégiennes et leurs pourtours	1 rép..	9.1%
2.1 Créer un comité pour définir le ou les statut(s)	1 rép..	9.1%
2.2 Élaborer un rapport sur les collines et leur valeur patrimoniale	1 rép..	9.1%
3.1 Bonifier les critères pour le financement TVB	1 rép..	9.1%
3.4 Surveiller les espaces protégés	1 rép..	9.1%
3.5 Accompagner les propriétaires pour la protection	1 rép..	9.1%
4.2 Informer les candidats et députés face aux enjeux relatifs aux Montérégiennes	1 rép..	9.1%
4.4 Aborder la reconnaissance et la protection des Montérégiennes à la prochaine agora métropolitaine	1 rép..	9.1%

Déployez-vous déjà différents mécanismes pour une reconnaissance ou une protection de colline(s) Montérégienne(s) sur votre territoire qui pourrai(en)t également s'intégrer au plan d'action?

11 sur 11 personnes ont répondu à cette question

Si vous répondez par l'affirmative, indiquez de quel(s) mécanisme(s) il s'agit :

- Conservation volontaire.
- Plan d'action concerté corridor autoroute 10.
- Sépaq PSIE (indicateurs).
- Concertation des propriétaires institutionnels pour une gestion écologique de leur propriété. Site patrimonial déclaré (historique et naturel) - mais ce statut ne protège pas concrètement les milieux naturels et sa biodiversité. Pourtant la nature est à la source des paysages! - Table de concertation du Mont-Royal, plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, plan de conservation du Mont-Royal, programme d'intendance environnementale.
- Acquisitions + protection à perpétuité, accompagnement des propriétaires (conservation volontaire, intendance), plans directeurs de collines, plans de conservation et de connectivité, corridors écologiques, etc.
- Sensibilisation des propriétaires privés, collaboration avec les municipalités, acquisition à des fins de conservation.
- PPU, PU, réserve naturelle, plan de conservation, analyse paysage, intendance privée, etc.
- Identifié au schéma d'aménagement avec des affectations de conservation.

Comment jugez-vous le niveau des interventions proposées?

8 sur 11 personnes ont répondu à cette question

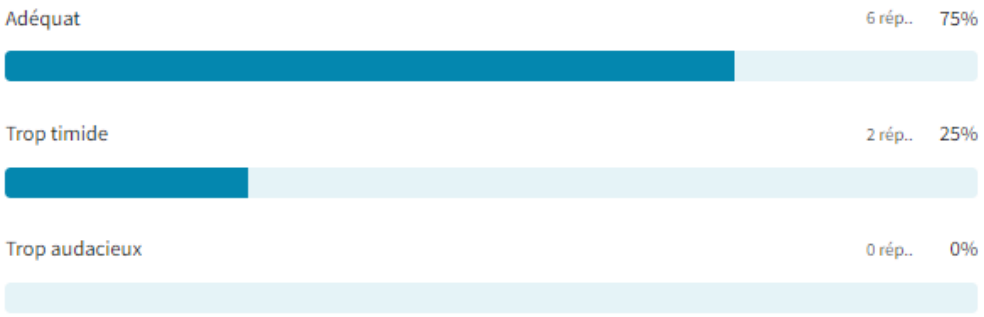

Quel niveau d'engagement ressentez-vous face aux interventions du plan d'action qui vous appartiendront de réaliser?

11 sur 11 personnes ont répondu à cette question

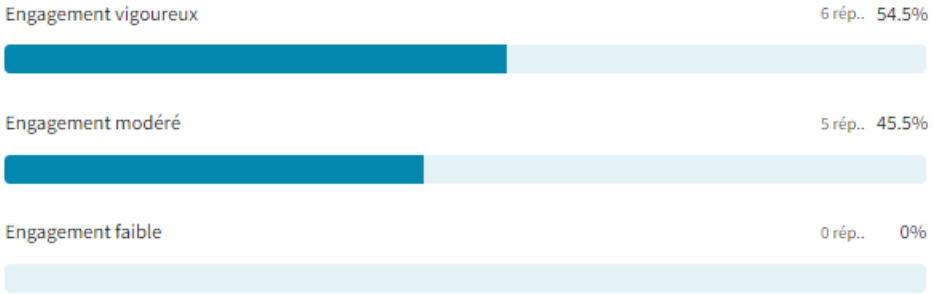

Est-ce que les responsables identifiés pour les actions sont les bons?

11 sur 11 personnes ont répondu à cette question

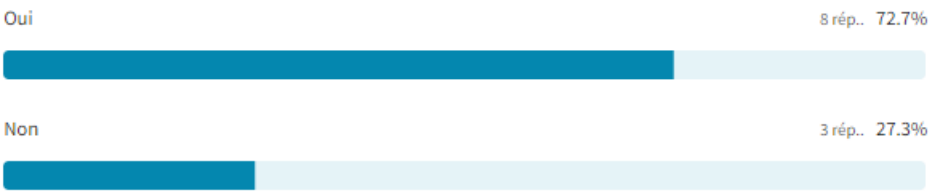

Si vous avez répondu NON, quelles corrections doivent être apportées?

- Les organismes de conservation doivent jouer un rôle plus central, surtout en dehors du territoire de la CMM.
- 2.2 : Il manque un groupe de travail avec les représentants des collines villes/organisme/CMM (il faut que le portrait dépasse le territoire de la CMM). 3.3 : Il manque un organisme de conservation/coalition. 3.4 et 3.5 : En collaboration avec les organismes de conservation/coalition. 4.2 et 4.4 : Il manque un organisme de conservation/coalition.
- Les organismes de conservation et leurs partenaires travaillent depuis de nombreuses années sur le terrain. Ils sont peu appelés à intervenir dans les mesures proposées.

Commentaires généraux :

- Une collaboration étroite entre la Coalition des collines Montérégiennes et la CMM sera un grand avantage pour le « succès » du projet. On compte sur les maire(sse)s dans les alentours des collines aussi!
- La mesure 4 devrait être la mesure phare (numéro 1), puisqu'elle est la base d'un exercice complexe qui comprend plusieurs acteurs sur un territoire emblématique, mais discontinu. Les Montérégiennes ne sont pas que des milieux naturels à protéger. Elles ont une riche histoire et présentent des aspects culturels importants. Le plan d'action doit mieux refléter cette diversité et sa complexité.
- Merci d'avoir pris la peine d'engager les organismes de conservation du Québec pour cet important chantier.

Résultats du sondage citoyen

Population sondée	Nombre de répondants	Type d'étude	Durée	Dates du sondage	Langue
Citoyens concernés par les collines Montérégiennes	116	Sondage en ligne	5 minutes	13 au 27 mai	Français

Quelle(s) Montérégienne(s) avez-vous visitée(s) au cours des 5 dernières années?

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

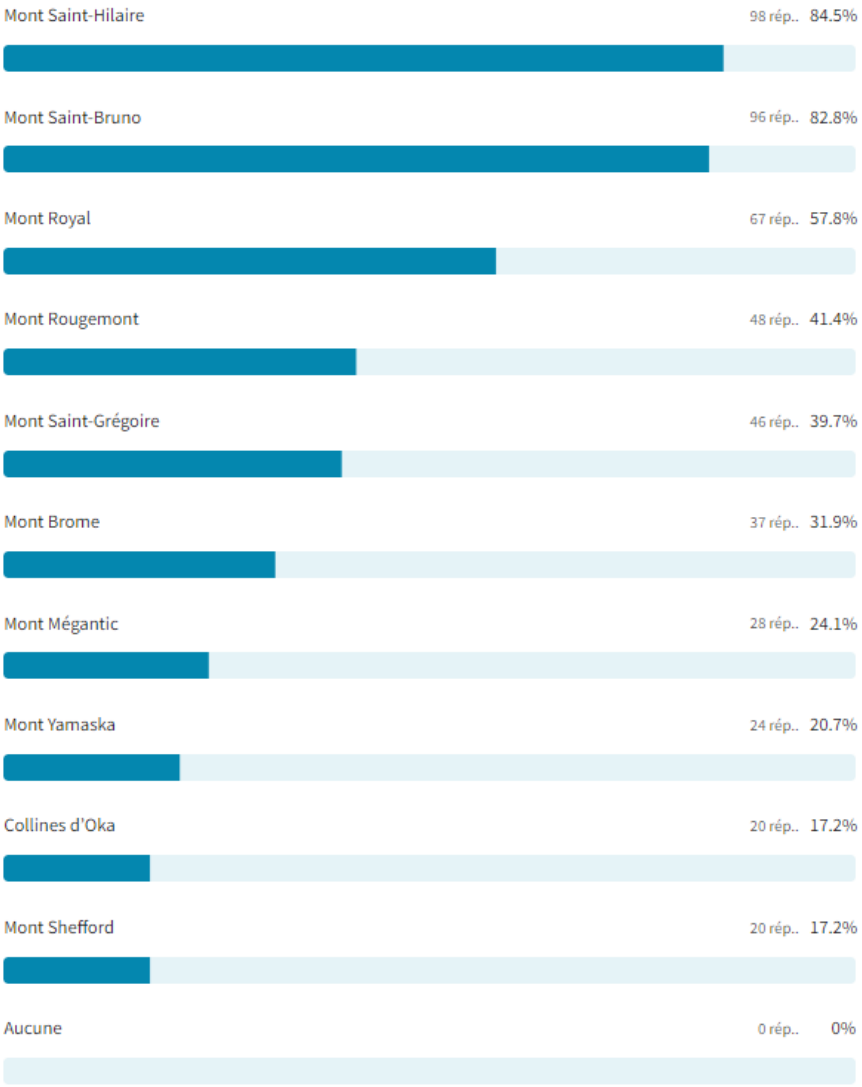

À quelle fréquence visitiez-vous une Montérégienne avant la pandémie de mars 2020?

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

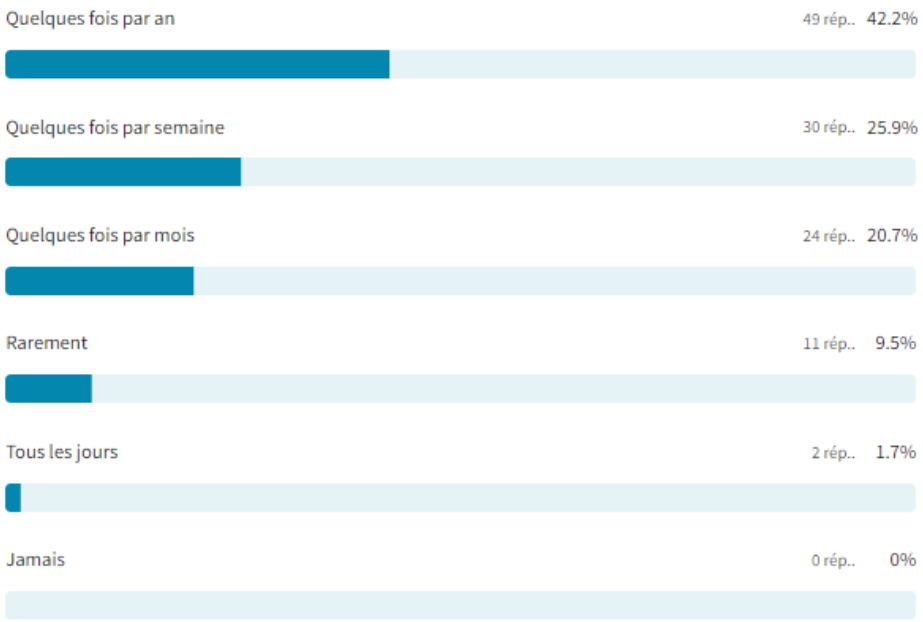

À quelle fréquence visitez-vous une Montérégienne (après mars 2020)?

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

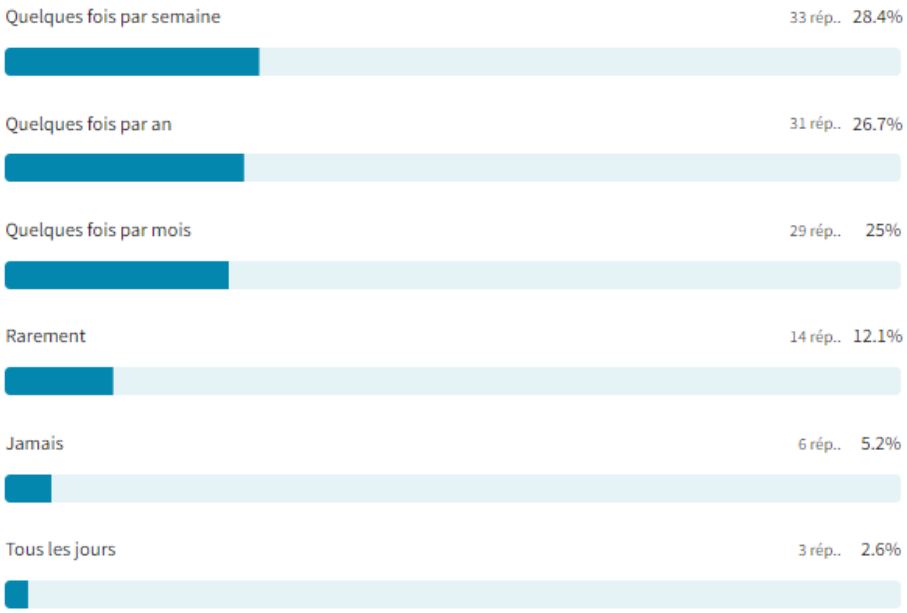

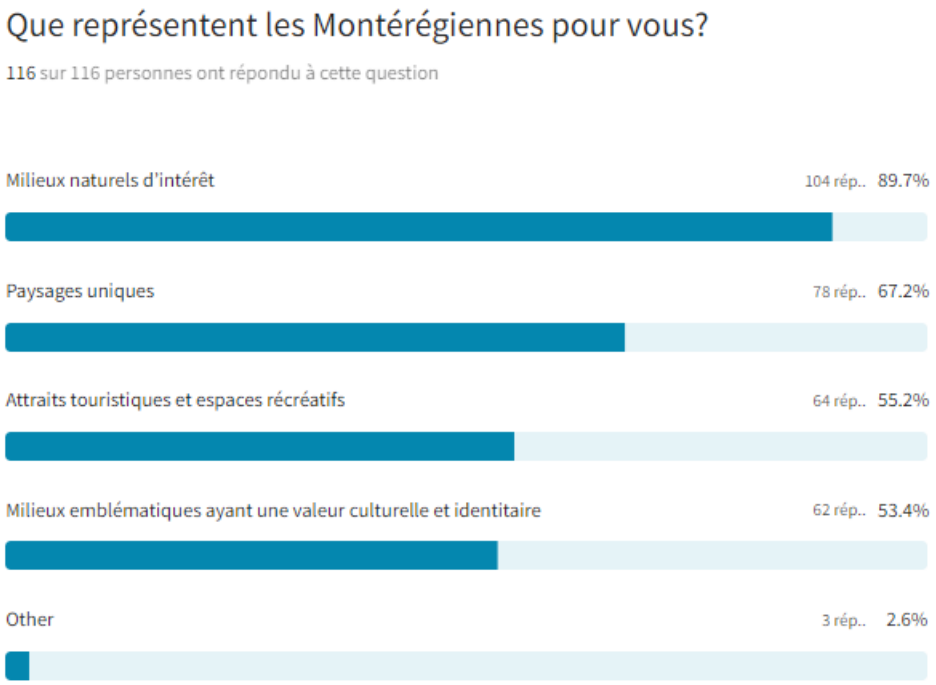

Commentaires :

- Un mélange d'un peu toutes les réponses. Et le niveau varie selon la Montérégienne.
- Un milieu de vie.
- Biodiversité, connectivité.

Les questions suivantes portent sur l'intensité des pressions reconnues :

Développement résidentiel, commercial et touristique

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

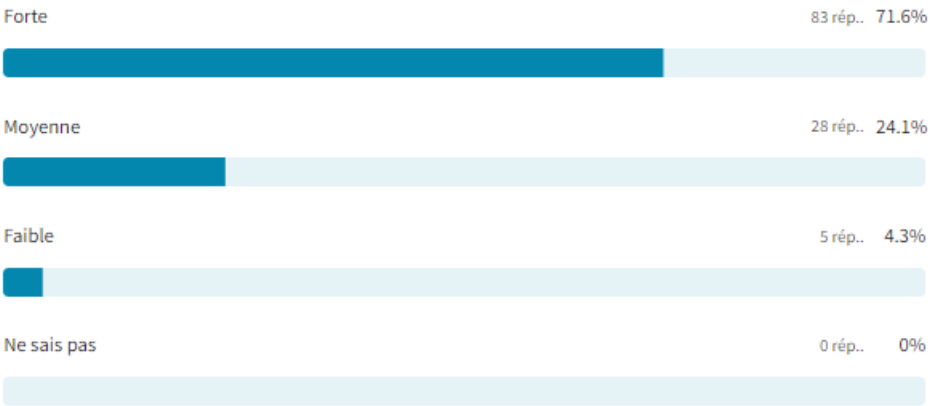

Agriculture et acériculture

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

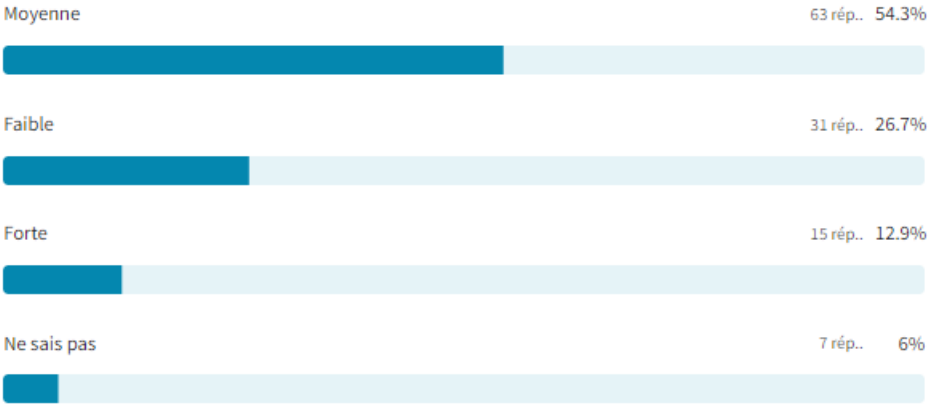

Production d'énergie et extraction

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

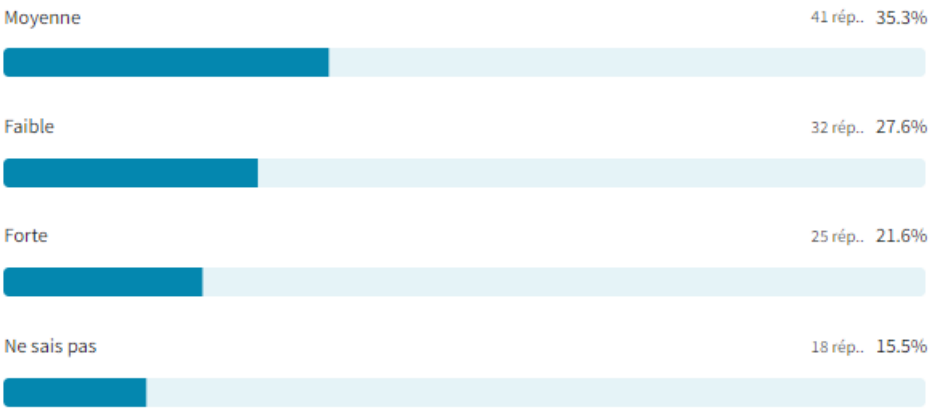

Corridors de transport et services

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

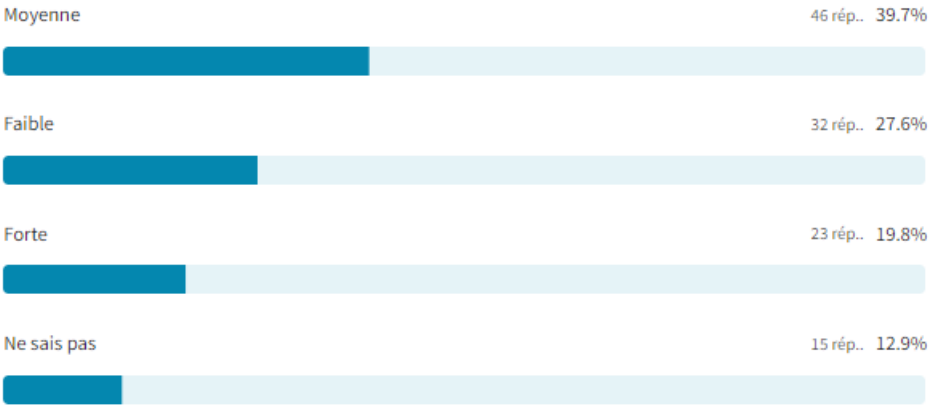

Utilisation des ressources biologiques

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

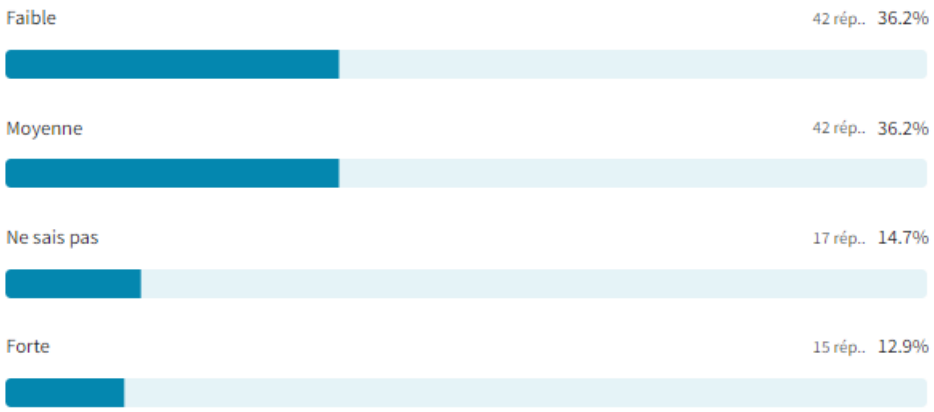

Activités récréatives non harmonisées avec le milieu

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

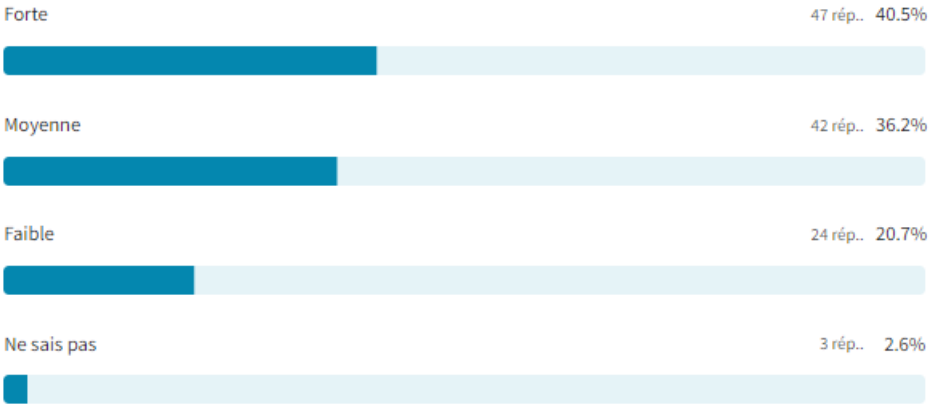

Modification des systèmes naturels

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

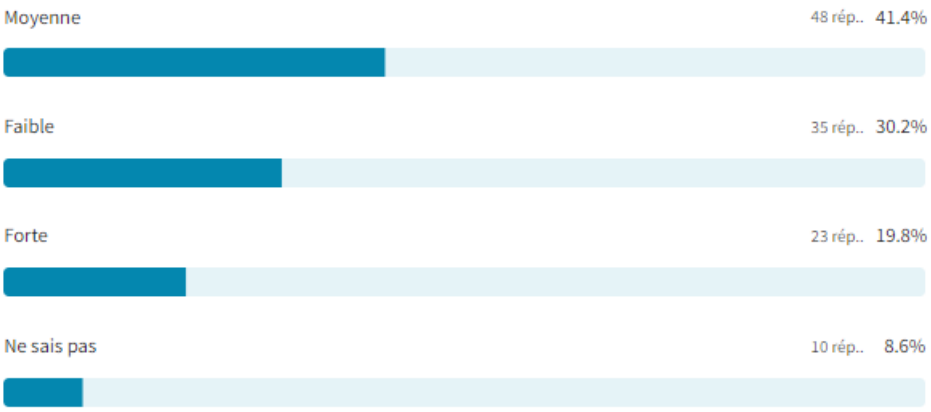

Espèces envahissantes

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

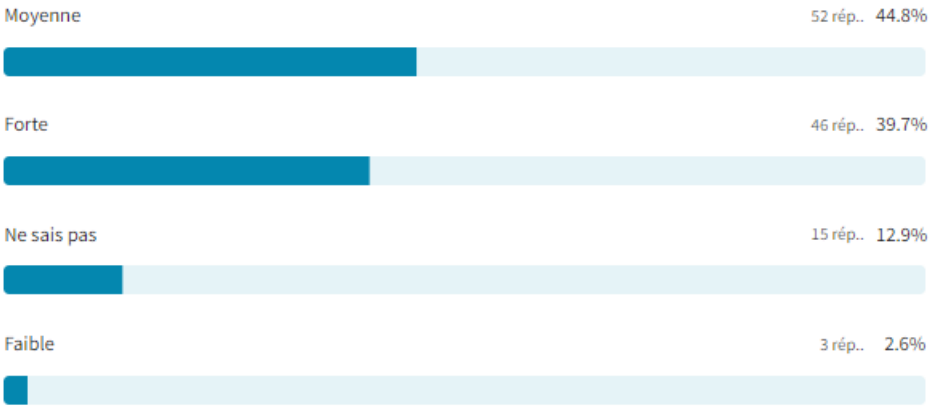

Pollution

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

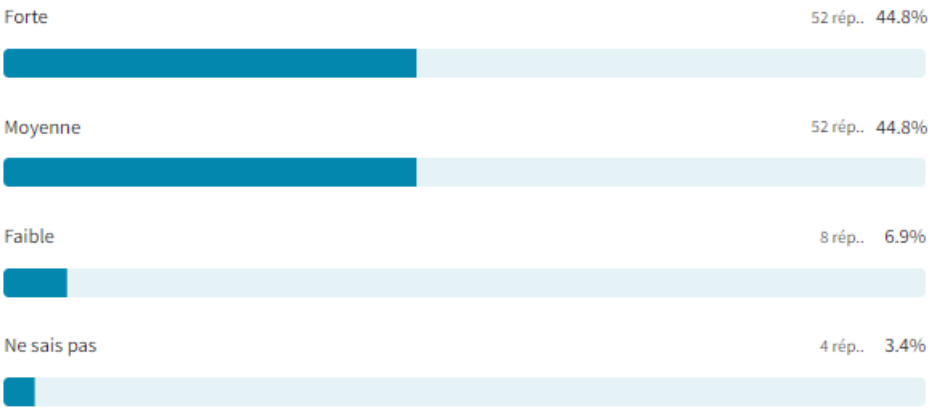

Événements géologiques

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

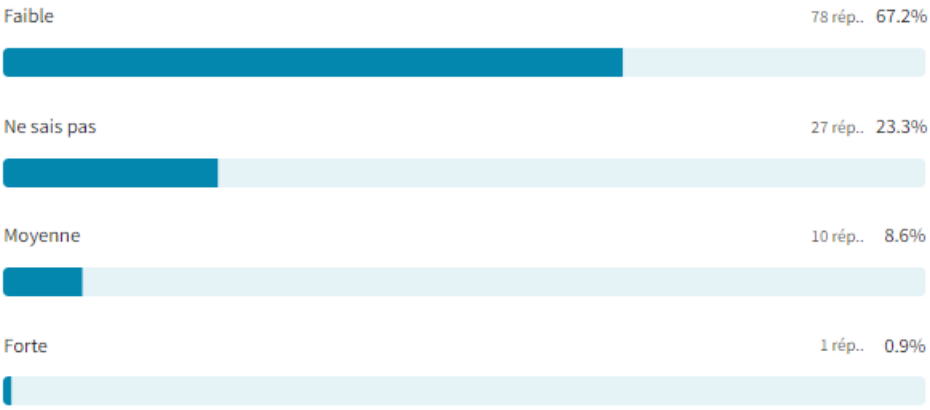

Changements climatiques

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

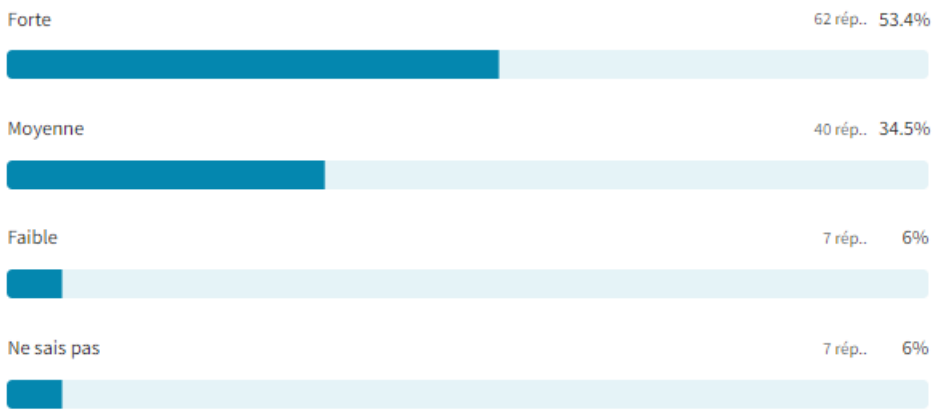

Conversion des usages fonciers

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

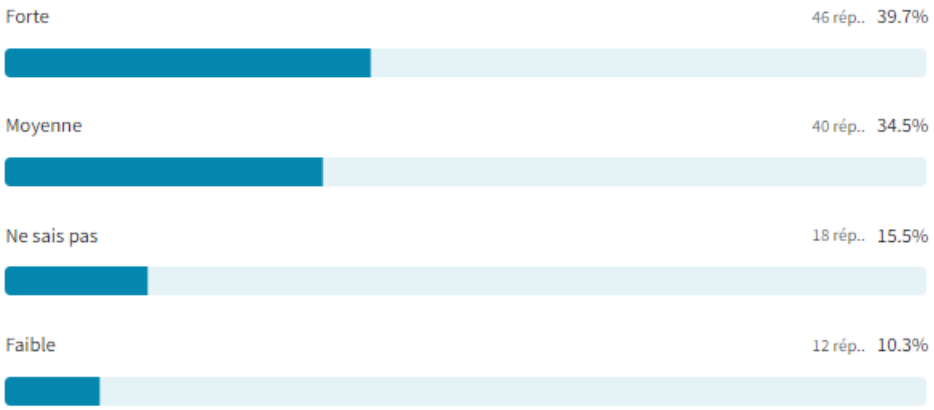

Considérations administratives

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

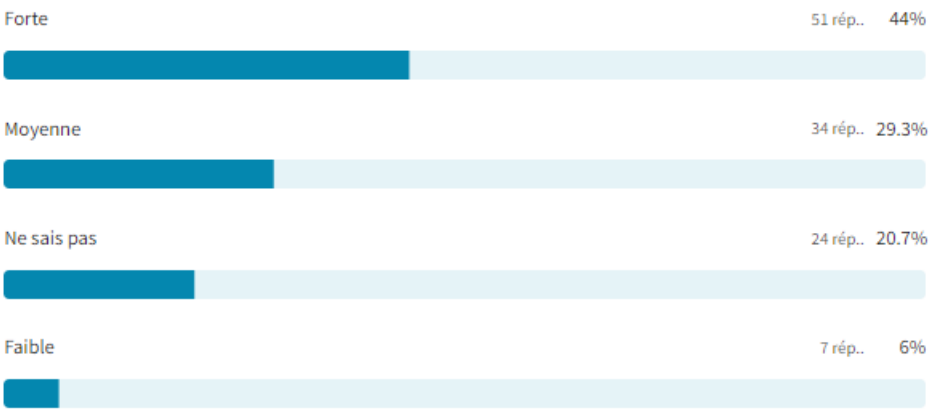

Selon vous les Montérégiennes sont-elles :

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

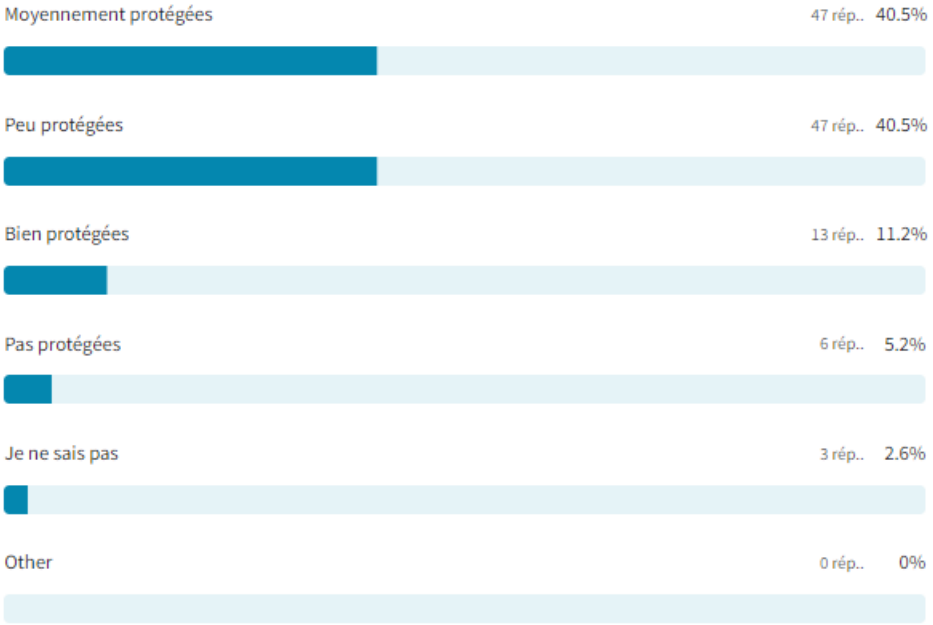

Avez-vous des exemples de mesures pour la protection ou la reconnaissance des Montérégiennes?

- Reconnaissance gouvernementale et fonds pour de l'éducation du public pour mieux respecter les lieux.
- Protection du territoire du mont Saint-Bruno par les citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville.
- Fermer la carrière de Saint-Bruno.
- Stopper tout développement de type résidentiel et augmenter les mesures de protection réglementaires. Chaque Montérégienne devrait être autant protégée que le mont Saint-Hilaire.
- Attribution d'un statut de paysage humanisé.
- Mont Saint-Bruno, une tourbière avec différentes plantes.
- Décloisonner par des liens écologiques (corridor ou autres) vers d'autres milieux naturels.
- Établir un fond pour acheter ou protéger et (re)végétaliser les espaces aux pourtours des Montérégiennes.
- Établir des « cœurs » de conservation sur chaque Montérégienne afin d'assurer un refuge relativement libre de présence humaine.
- Identifier proactivement et scientifiquement les espaces naturels à protéger en milieux privés (sur et autour des collines), et ce, afin d'établir une base légale permettant aux organes municipaux d'y limiter les usages possibles aux activités extensives avec peu ou pas d'impact sur les milieux naturels.
- Agir politiquement et rapidement, avant qu'une décision doive être prise par un tribunal.
- Sensibilisation/éducation, zones non accessibles au public et surveillance par patrouille (achalandage, piétinement, chemins informels), contrôle du nombre de visiteurs, création d'un accès balisé (mont Rougemont) pour éviter les chemins informels et parcours ludiques ou panneaux pour éviter les débordements hors sentiers, pancartes « attention herbe à puce » pour éviter d'aller hors sentier, etc.
- Activités des Amis de la montagne.
- Une partie du mont Saint-Hilaire est réservée pour la nidification d'oiseaux et la construction de résidences.
- Les montagnes des États du Vermont et de New York. Le corridor appalachien.
- Certaines sont mieux protégées que les autres (parc national ou réserve). Sur celles qui sont moins bien protégées, il faudrait travailler sur les usages, limiter les impacts cumulatifs des multiples activités qui s'y déroulent de façon non coordonnée ni encadrée. Pour la reconnaissance, une signature qu'on retrouverait partout lorsqu'on est dans un village en piémont ou aux accès publics des différentes collines. Un peu comme la route des Baleines, etc., la route des Montérégiennes.
- Sépaq, Association propriétaire de Rougemont.
- Plusieurs sentiers clandestins se sont créés dans les dernières années. Les gens se réapproprient leur environnement, mais d'une façon non encadrée et sans nécessairement bien connaître les particularités de ces milieux, ce qui entraîne de la dégradation. Interdire tout accès ne fera qu'empirer la situation. Il faut baliser officiellement des tracés de sentiers (randonnée, vélo et autres) en respect du milieu, afin de stopper la création de nouveaux sentiers illégaux. Il faudra prendre en compte

la popularité grandissante de certains loisirs comme le vélo de montagne afin de monter une offre de sentiers adaptée pour tous.

- Créer des sentiers pour marche et vélo hors route qui permettraient d'éviter les sentiers illégaux. Que la Sépaq permette le développement de sentiers de vélo hors route, hiver comme été.
- Zonage de conservation. Règlements pour préserver le paysage (hauteur des bâtiments).
- Centre de la nature du mont Saint-Hilaire avec servitudes, réserves naturelles (mont Saint-Hilaire, mont Saint-Grégoire, etc.).
- Ne pas permettre de développement immobilier aux abords des montagnes. Si requis, exiger une empreinte carboneutre pour chaque développement immobilier près des montagnes.
- Difficulté d'annexion du côté sud du mont Saint-Bruno à la Sépaq côté sud. Ce projet ajouterait de la valeur au parc et contribuerait à préserver la biodiversité de cette zone.
- Trop de visiteurs à Saint Bruno.
- Mont-Saint-Hilaire : centre de la nature.
- Inscription à l'UNESCO comme la région de biosphère du mont Saint-Hilaire ou Sépaq.
- Réduire l'utilisation des terres, augmenter la conservation et augmenter le nombre de sentiers réglementés.
- Protection à perpétuité partout avec corridors.
- Utiliser un transport public pour y accéder (avec stationnement au pied de la montagne ou à proximité).
- Identification des monts à l'échelle provinciale avec un statut de protection exceptionnel.
- Parc/réserve naturelle; milieu protégé sans possibilité d'y avoir accès (même pour les activités récréotouristiques), réglementation de zonage, éducation et sensibilisation.
- En faire reconnaître l'entité et adopter un plan d'action commun.
- Interdiction de construire des maisons. Créer des parcs, protéger et administrer sainement.
- Alerte des citoyens.
- Changement de zonage.
- Au Vermont, font les couloirs protégés pour les animaux, etc.
- Création de parcs nationaux.
- Préservation de notre écosystème.
- Agrandir le territoire des Montérégiennes.
- Augmenter les accès par transport actif à certaines Montérégiennes, stationnements.
- Règlements municipaux de préservation d'aires boisées et protégées.
- Sépaq.
- Acquisition par les villes des terrains aux pourtours des montagnes.
- Contrôler l'accès aux sites (trop achalandés). Faire respecter les règlements pour protection du site.
- Protéger du développement résidentiel en ajoutant des aires touristiques naturelles pour la pratique de sports de plein air comme la randonnée et le vélo de montagne.
- Je sais qu'il existe des groupes citoyens.
- Étendre les zones protégées et limiter la pression immobilière.
- Centres de la nature, parcs régionaux et Sépaq.

- Mesures légales (réserves naturelles, etc.).
- Réserve naturelle pour tous les terrains publics ou municipaux. Même RCI pour chaque MRC qui empêche l'abattage d'arbres (incluant un pourcentage maximal pour la création de nouveaux sentiers et chemins), conversion usage, remblayage MH.
- Acquisition par la ville de Sainte-Julie des derniers terrains adossés à la montagne pour fin de protection.
- Reconnaissance du gouvernement (financement pour la conservation et la protection) et coalition entre les parties prenantes.
- Mont-Saint-Hilaire réserve de l'UNESCO.
- Empêcher le développement urbain sur leur territoire.
- Terrain privé pour la recherche scientifique.
- Dans ma ville, les promoteurs sont rois.
- Étendre le statut de reconnaissance du patrimoine paysager du mont Royal (permettant par décret une double reconnaissance du patrimoine culturel et naturel). Ou développer un nouveau statut de montagne à l'instar de celui développé en France en vertu de la *Loi relative au développement et à la protection de la montagne* (Loi montagne) : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-relative-au-developpement-et-la-protection-de-la-montagne-loi-montagne - voir aussi : https://www.encyclopedie-environnement.org/societe/droit-montagne/.
- Statut particulier provincial.
- Cela fait des années que les assises des Montérégiennes tentent de faire adopter un règlement pour protéger les Montérégiennes sans résultats tangibles à ce jour. Ce délai est si long que tous les piémonts seront développés à haute densité d'ici l'éventuelle adoption d'une mesure de protection.
- Réserves naturelles.
- Non, car ce serait bien nécessaire avec la pression des promoteurs!
- Inscription de l'ensemble des Montérégiennes au Registre des aires protégées du Québec, avec des plans de gestion écologiques stricts.
- Zonage de conservation intégré au schéma d'aménagement de la MRC La Vallée-du-Richelieu, auquel les règlements municipaux se conforment. Acquisitions de terrains en bordure des Montérégiennes réalisées par les villes et organismes de conservation. Volonté de protéger les milieux boisés au sein de corridors de connectivité d'intérêt.
- Parcs de la Sépaq. Réserve faunique Gault.
- Interdiction d'abattre les arbres.
- Protection à perpétuité de tous les milieux naturels, humides, etc.
- Les cerfs de Virginie doivent être mieux contrôlés à Saint-Bruno. Trop de récréation au lieu de conservation.
- Paysage humanisé?
- Mieux identifier et contrôler les accès. Donner des contraventions sévères. Zonage uniforme de toutes les Montérégiennes. Mieux encadrer les activités commerciales, industrielles et agricoles qui polluent les Montérégiennes pour protéger les espèces animales et végétales.
- Protection du milieu agricole.
- Coalition et association.
- Ce serait bien de les rendre accessibles par des sentiers pédestres au minimum. J'ai été très déçue de ne plus pouvoir monter au sommet de Rougemont parce que le sentier d'accès avait été fermé au public pendant la pandémie. La pandémie est en voie de finir

et le sentier n'a jamais réouvert. Les Montérégiennes doivent être accessibles à la population, au minimum pour des activités pédestres ayant peu d'impacts sur la nature. Leur accès ne devrait pas être privatisé.

- Ne pas délivrer de permis de construction trop près de la montagne.
- LPTAA assure une protection des érablières, lorsque zonées vertes. Les règlements municipaux sont variables selon les municipalités pour une surveillance et application des règlements.
- Agir rapidement pour maîtriser les espèces envahissantes, réduire le nombre de cerfs de Virginie, éliminer l'utilisation commerciale (!) du verger IRDA (parc du mont Saint-Bruno), etc.
- Certaines Montérégiennes sont mieux protégées que d'autres. Par exemple, Mont-Saint-Bruno est un Sépaq et Mont-Saint-Hilaire est une réserve appartenant à McGill, mais les autres Montérégiennes ne sont pas protégées. Il faudrait les accueillir dans la grande famille des Sépaq, réglementer leur utilisation, avoir des sentiers balisés et offrir à tous la possibilité de les visiter en ayant un encadrement qui respectera la nature.
- Il serait une bonne chose de contrôler la population de cerfs (mont Saint-Bruno).
- Mieux gérer l'affluence de la population, les activités pratiquées et la pression mise sur ces milieux par toutes les activités humaines. Prioriser le bien-être de la faune et le développement de la flore.
- Constitutions de parcs nationaux et de réserves naturelles (Parc national Mont-Saint-Bruno, Parc national Mont-Mégantic, Réserve naturelle Gault de l'Université McGill, etc.).
- Transformation en parc payant.
- Parc Sépaq avec zone de conservation/fermeture de sections pour préservation.
- Cesser les activités de carrière au mont Saint-Bruno.
- Autres protégées.
- Contrôle de l'urbanisation, règlement pour éviter la décaractérisation du paysage, gestion des visites/accès aux endroits plus sensibles à l'activité anthropique, gestion des déchets, etc.
- Trame verte et bleue.
- Protection du piémont du Mont-Saint-Hilaire, Sépaq Saint-Bruno, parc des sommets Bromont.
- Elles devraient toutes être protégées à 100 % contre toute nouvelle construction et coupe forestière commerciale.

Qu'est-ce qui correspond le plus à votre vision quant au futur des Montérégiennes? Objectifs de développements :

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

Qu'est-ce qui correspond le plus à votre vision quant au futur des Montérégiennes? Usages permis :

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

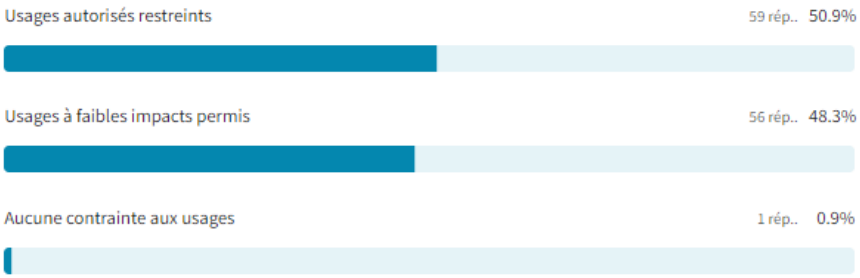

Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations face aux Montérégiennes?

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

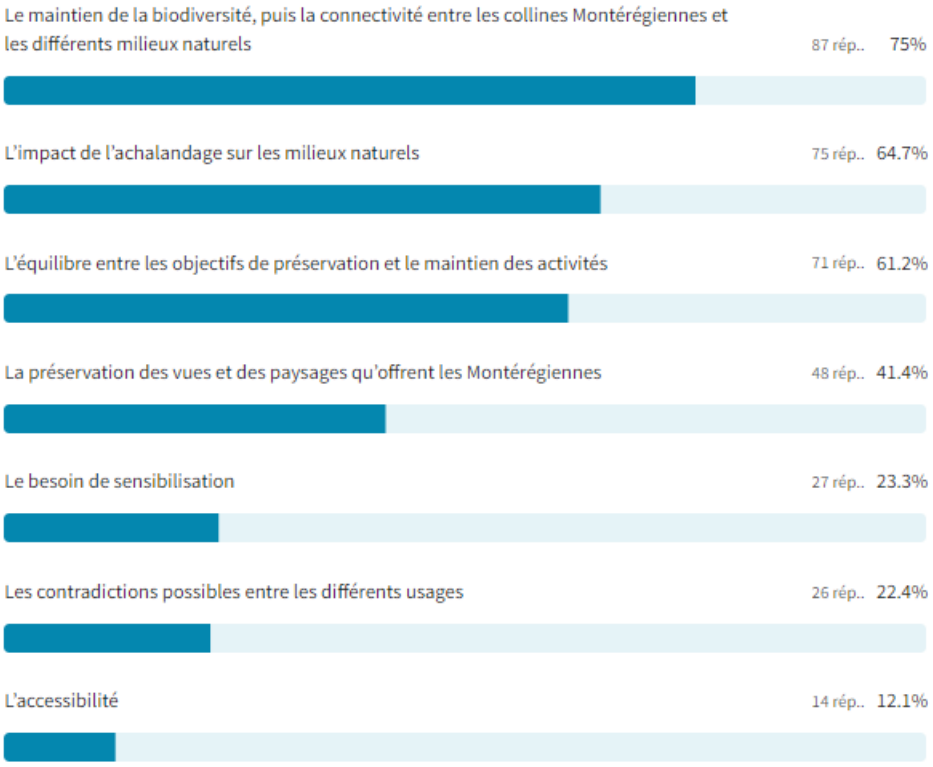

9. Selon vous, quelles sont les deux actions prioritaires parmi celles-ci?

116 sur 116 personnes ont répondu à cette question

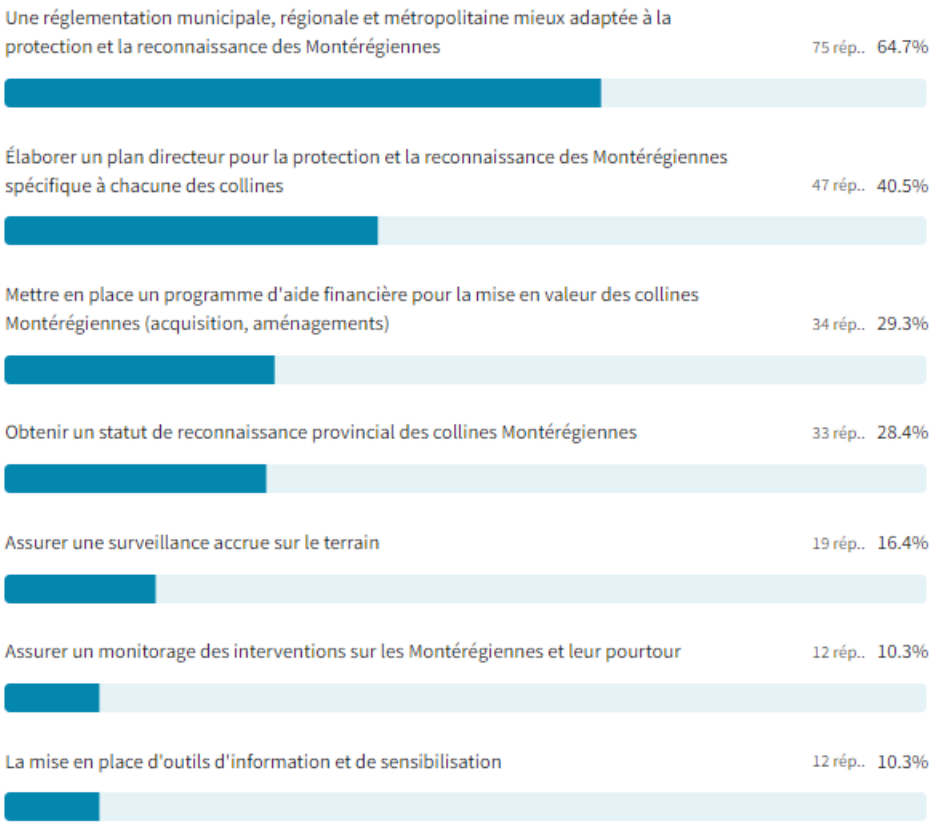

Avez-vous d'autres commentaires ou réflexions à l'égard de la protection et de la reconnaissance des Montérégiennes?

- La surpopulation des chevreuils et l'invasion des chenilles me préoccupent plus que tout.
- J'aimerais bien connaître les impacts et l'avenir du gros trou de la carrière Saint-Bruno.
- Le cas de Mont-Saint-Hilaire montre que les bonnes intentions ne sont pas suffisantes et qu'elles doivent obligatoirement être suivies d'actions. La propriété individuelle peut uniquement être limitée pour protéger les espaces naturels quand le cadre mis en place est clair, solide et prévisible.
- De ce que j'ai pu entendre des organismes de conservation de la région, la sensibilisation est une part importante, la réglementation et la gestion de l'achalandage, surtout depuis la pandémie, autant pour le piétinement que pour le bruit (espace tranquille). La gestion des EEE est aussi une part importante à considérer.

- Pollution sonore (transport aérien) important au mont Saint-Hilaire et au mont Saint-Bruno. On ne peut plus profiter de la nature, des paysages, de la faune et de la flore en tranquillité. Ces zones doivent être des espaces de détente.
- Il est essentiel de conserver ces milieux, de les interconnecter et de les rendre accessibles à la population tout en contrôlant cette dernière pour s'assurer de minimiser les impacts de cette dernière sur la biodiversité.
- Améliorer l'offre de sentiers au Mont-Saint-Bruno. Permettre le vélo de montagne dans des zones dédiées sur le pourtour et le champ de tir de Mont-Saint-Bruno. Légaliser des zones pour mieux les protéger. Éviter de prendre sa voiture pendant 1 h 30 pour faire du vélo, c'est aussi contribuer à protéger l'environnement.
- Protection rime trop souvent avec interdiction d'accès. Il faut informer et offrir un accès balisé. Ainsi, les usagers s'instruisent sur leur milieu et ses particularités et développent un sentiment d'appartenance. Interdire l'accès ou trop le restreindre favorise la clandestinité.
- Avec la densité de la population autour de Montréal et la demande grandissante pour la pratique du vélo de montagne, la marche, le fatbike et la raquette, il faudra que les Montérégiennes environnantes puissent offrir des services encadrés qui permettront la pratique de l'activité dans le respect de l'environnement biologique et social.
- Assurer la connectivité des Montérégiennes, car le territoire est très fragmenté. Une piste cyclable élargie pour assurer le déplacement sécuritaire de la faune permettrait d'atteindre plusieurs objectifs : récréatifs, mise en valeur, connectivité écologique, accessibilité, etc.
- Les Montérégiennes sont mieux protégées lorsque les citoyens ont accès pour des usages légers.
- Est-ce qu'un partenariat avec la fondation de Montréal pourrait être une option? Afin que des fonds philanthropiques puissent contribuer à la préservation des Montérégiennes, car récemment, cette fondation s'implique dans des projets en lien avec les changements climatiques.
- Frein à la déforestation et aide aux agriculteurs.
- Essentiel de protéger.
- Comment pouvons-nous encore y creuser des carrières?
- La protection, ça urge! Il devrait aussi y avoir un processus pour « rezoner » les terrains qui ont été ouverts à la construction et qui n'auraient pas dû l'être, comme la zone A-16 à Mont-Saint-Hilaire.
- Sensibiliser les visiteurs sur le respect de l'environnement (sonore aussi!). Je ne vais pas marcher pour les entendre parler...
- La protection des Montérégiennes doit être faite bien avant le dézonage favorisant le développement résidentiel.
- Il faut agir rapidement.
- Conciliation des usages, en respect de la biodiversité, car beaucoup d'espèces en péril.
- Je crois qu'il est venu le temps de protéger légalement et rapidement les Montérégiennes.
- Le contrôle de cerfs de Virginie qui bousillent la végétation.
- Considérant l'importance des menaces climatiques dans le sud du Québec (ex. disponibilité en eau réduite, migration des espèces) et les pressions de développement qui ne cessent de nt (forte attractivité de ces espaces naturels), une reconnaissance gouvernementale s'avère prioritaire. Cette démarche gagne à être diffusée plus largement dans les médias afin d'accroître l'engagement des territoires et des

populations concernés envers l'importance de préserver ces précieuses montagnes sur le plan culturel, paysager et naturel (par exemple en vulgarisant et en chiffrant la valeur des nombreux services écosystémiques qu'elles procurent - dont des noyaux de biodiversité, des îlots de fraîcheurs dans un contexte d'urgence climatique et des espaces naturels bénéfiques à tous). Bonne continuité!

- Peut-on s'imaginer la région sans les collines Montérégiennes?
- Ce sondage est très bien, mais malheureusement très tardif, car le PMAD impose de la haute densité dans la CMM, et les piémonts des Montérégiennes dans la CMM sont des sites de choix pour les développeurs, le gain capital y étant plus élevé. Par exemple, le cas de Mont-Saint-Hilaire : la ville a trop de pouvoir à ce sujet, et malgré que des points de droit existent pour protéger les zones sensibles, ils ne sont pas appliqués, malgré d'importantes démarches citoyennes.
- La connectivité écologique est primordiale. Un système de transport en commun pour les gens sans auto.
- C'est une richesse patrimoniale.
- Importance d'avoir une structure de gouvernance dédiée à la protection et à la mise en valeur de l'ensemble des collines.
- Je pense qu'il faut mieux protéger notre environnement pour les générations futures, et les Montérégiennes en font grandement partie. Merci de nous permettre de participer à votre consultation.
- Favoriser un milieu de vie équilibré.
- Protégeons nos richesses.
- C'est un sondage de la CMM et il est question des Montérégiennes hors CMM. J'habite juste à côté de la CMM et je ne peux pas dire ma MRC, mais le sondage et ses résultats auront peut-être une influence sur les Montérégiennes hors CMM.
- Merci de prendre le temps de sonder la population.
- Les aires naturelles protégées autour des Montérégiennes devraient également être accrues, quitte à restaurer des terrains acquis en périphérie en milieux naturels. La biodiversité et la santé de ces zones sont tributaires d'une grande étendue et d'aires d'accès limités.
- Trouver un bon équilibre entre la protection de la nature et l'usage récréotouristique des Montérégiennes permet à plus de gens de profiter des bienfaits de la nature, tout en améliorant leur santé physique et mentale. Pour les gens qui habitent les grands centres, il y a très peu d'accès à la forêt, et idéalement, il faudrait s'assurer de garder l'accès, à un coût raisonnable, à différentes activités sur les collines Montérégiennes. Des activités de conscientisation et de découverte autant que des activités récréotouristiques (camping, randonnée, vélo, ski de fond, raquette) permettent aux gens d'apprécier la nature.
- Annexion des terrains du champ de tir et du boisé des hirondelles au parc du Mont-Saint-Bruno au parc de la Sépaq, où l'acquisition par la ville pour parc municipal permettrait de diminuer la pression sur le 8 km^2 du parc Sépaq.
- C'est impensable et déplorable que les activités de carrière qui détruisent pour toujours ce patrimoine soient encore permises. Mont-Saint-Bruno et Mont-Saint-Hilaire.
- Des trésors à protéger.
- Excellente initiative de la CMM.
- Il faut que ces espaces soient protégés à perpétuité.
- Le transfert du champ de tir à la Sépaq Saint-Bruno est beaucoup trop long.

- Le Québec est en retard de 50 ans sur la protection des milieux naturels les plus sensibles et les plus biodiversifiés. Le monde municipal doit prendre la relève au lieu de toujours opter sur le développement par la construction et la destruction des milieux naturels ou agricoles. Favoriser la conversion des bâtiments désuets ou abandonnés.